

## 2. COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS

**Président de la commission** : Mickaël VIRE  
**Contact** : [6000000.coc@ffhandball.net](mailto:6000000.coc@ffhandball.net)  
**Membres** : Patrick AUBIN  
Cédric CHAT  
Frédéric DUBOSQ  
Marc DUVERGER  
Muriel EYL  
Sylvie FAUGERES  
Matthieu GONDELLON  
Jean Michel LABORDE  
Franck LOTS  
Marcel MICHEL

**Salariée administrative** : Céline VILLOING - 05.56.79.67.66

### 2.1. Organisation des compétitions - textes règlementaires

#### 2.1.1. Règlement général des compétitions régionales

##### 2.1.1.1. Récompenses

Chaque compétition régionale (championnat) est dotée d'une coupe ou d'un trophée  
Chaque compétition régionale U17 et U18 ans (championnat) est dotée de médailles et d'une coupe ou d'un trophée.  
Des médailles et des trophées sont attribués aux équipes victorieuses et finalistes de la compétition Régionale des U15 ans.

#### 2.1.2. Conditions d'engagement

##### 2.1.2.1. Pour participer à une compétition régionale, les clubs doivent :

Être affiliés à la F.F.H.B. et à jour de leur ré-affiliation,  
S'engager à respecter les statuts, le règlement intérieur, les règlements généraux de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de handball, le règlement général des compétitions régionales, le règlement particulier de la compétition, les exigences de la Contribution Mutualisée des Clubs au Développement (CMCD) dans les domaines Sportif, Technique, Arbitrage, Jeunes Arbitres,  
Être en règle financièrement vis-à-vis de la FFHandball, de la ligue et du comité.

Les montants des droits d'engagement aux compétitions régionales sont fixés avant chaque saison par décision de l'Assemblée Générale de la Ligue Nouvelle Aquitaine de Handball. En cas de non-paiement, le Bureau Directeur de la Ligue peut procéder au remplacement du club défaillant.

#### 2.1.3. Formule des compétitions – Qualification

##### 2.1.3.1. Championnats

Les structures des championnats régionaux masculins et féminins sont données dans le règlement particulier des compétitions. Les modalités d'accession et de relégation propres à chaque championnat sont précisées dans les annexes sportives.

Deux équipes maximums d'un même club ou d'une même convention sont autorisées à jouer dans les différents championnats régionaux seniors d'un même sexe mais ne peuvent évoluer dans la même division.

### 2.1.3.2. Championnats, coupes et challenges – organisation des rencontres

Le calendrier des rencontres et la composition des poules sont établis par la Commission d'Organisation des Compétitions Régionales (COC) en collaboration avec l'Equipe Technique Régionale (ETR) et la commission Territoriale d'Arbitrage (CTA).

### 2.1.3.3. Modalités de classement

#### 2.1.3.3.1. Points attribués :

Match gagné : ..... 3 points

Match nul : ..... 2 points

Match perdu : ..... 1 point

Match perdu par forfait ou pénalité : 0 point (goal-average 0-20 pour un match d'une durée de 2x30 mn, 0-10 pour toutes les rencontres d'une durée inférieure).

#### 2.1.3.3.2. En cas d'égalité entre deux clubs lors d'une rencontre de barrage ou de qualification en matches aller et retour, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- Par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés au cours des deux matches,
- En cas de nouvelle égalité, le club déclaré vainqueur est celui ayant marqué le plus de buts chez l'adversaire,
- Si égalité après application des alinéas 1 et 2, le score est ramené à 0-0 et il y a lieu de faire procéder à des séries de tirs aux buts (voir paragraphe 2.1.3.3.5).

#### 2.1.3.3.3. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition dans une même poule, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) Par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,
- 2) Par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
- 3) Par le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 2,
- 4) Par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition.
- 5) Par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition.
- 6) Par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs (ives) à la date de l'Assemblée Générale de la Ligue Nouvelle Aquitaine de Handball, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

#### 2.1.3.3.4. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition regroupant plusieurs poules, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) Par le nombre des points à l'issue de la compétition, calculé au quotient si nécessaire (nombre de points divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts).
- 2) Par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts)
- 3) Par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts marqués divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts).
- 4) Par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs (ives) à la date de l'Assemblée Générale Régionale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

#### 2.1.3.3.5. Déroulement jets de sept mètres (application du règlement fédéral)

Si une épreuve de jets de 7 mètres est utilisée comme épreuve décisive, les joueurs qui sont exclus ou disqualifiés à la fin du temps de jeu ne sont pas autorisés à participer (voir Livret de l'arbitrage, règle 4 :1 4e paragraphe). Chaque équipe désigne 5 joueurs. Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse. Les équipes ne sont pas contraintes de prédéterminer l'ordre de leurs tireurs. Les gardiens de but peuvent être choisis et remplacés librement parmi les joueurs autorisés à participer. Les joueurs peuvent participer à l'épreuve des jets de 7 mètres à la fois comme tireur et gardien de but.

Les arbitres décident du but à utiliser. Les arbitres effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but.

L'ordre inverse est utilisé pour le reste des tirs si l'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les cinq premiers tirs respectifs.

Dans ce cas de figure, chaque équipe devra à nouveau désigner cinq joueurs. L'ensemble ou une partie des joueurs peuvent être les mêmes que pour la première série. Cette méthode de désignation de cinq joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire. Cependant, le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les deux équipes ont effectué le même nombre de tirs.

Les joueurs peuvent être disqualifiés pour la prochaine épreuve des jets de 7 mètres dans le cas d'un comportement antisportif significatif et répété (Livret de l'arbitrage 16 :6 e). Si cela concerne un joueur qui vient d'être désigné dans le groupe des cinq tireurs, l'équipe doit désigner un autre tireur.

### 2.1.3.4. Organisation des tournois

#### 2.1.3.4.1. Attribution des numéros

Elle pourra avoir lieu soit par décision de la Commission d'Organisation des Compétitions, soit sur place par tirage au sort avant le début du tournoi.

#### 2.1.3.4.2. Tournoi à quatre clubs (1.2.3.4)

Premier match : ..... 1-2  
 Deuxième match : ..... 2-3  
 Troisième match : ..... 3-4  
 Quatrième match : ..... 4-1  
 Cinquième match : ..... 1-3  
 Sixième match : ..... 2-4  
 Toutes les équipes jouent 2 matches à suivre

#### 2.1.3.4.3. Tournoi à trois clubs (1.2.3.)

Premier match : ..... 1-3  
 Deuxième match : ..... 2-perdant du premier match  
 Troisième match : ..... 2-vainqueur du premier match

En cas de match nul à l'issue du premier match, le club participant au deuxième match est déterminé par tirage au sort effectué par les arbitres immédiatement après la rencontre.

### 2.1.3.5. Organisation des phases finales

La COC sollicitera un ou des clubs en fonction des règlements particuliers pour l'organisation des finales et finalités régionales.

Un cahier des charges sera établi pour chacune de ces finalités.

La COC proposera le ou les lieux choisis et les soumettra au Bureau Directeur pour validation.

### 2.1.3.6. Qualification

Les règles de qualification auxquelles doivent satisfaire les joueurs (euses) participant aux compétitions régionales sont définies par les règlements généraux de la FFHandball.

Les années d'âges autorisées à participer aux compétitions sont les suivantes :

- Championnats Régionaux masculins, joueurs de plus de 16 ans,
- Championnats Régionaux féminins, joueuses de plus de 16 ans,
- Les joueurs et joueuses de 16 ans inscrit(e)s sur les listes nationales de haut niveau, après accord conjoint, de la DTN et de la Commission Médicale Nationale (article 36.2.4 des règlements généraux de la FFHB),
- Championnat Régional Jeunes masculins, joueurs de U17 ans.
- Championnat Régional Jeunes féminines, joueuses de U18 ans

### 2.1.3.7. Limitations

2.1.3.7.1 Pour les compétitions dont certaines phases se déroulent en tournois, le nombre maximum de joueurs (ses) par tournoi est de 14, avec 12 par rencontre sauf dispositions particulières.

2.1.3.7.2 Les limitations de licences pour les différents championnats (nationale 3 féminine, pré-nationaux, excellence et honneur masculins) sont les suivantes (au maximum par feuille de match et par équipe) :

- Un seul étranger titulaire d'une licence E,
- Trois licences B ou D, ou deux licences B ou D et une licence E.
- En Nationale 3 Féminine, Pré National, Excellence et Honneur Régional, une licence C peut remplacer une licence B ou D
- En championnat U17 ans et U18 ans régional, une licence C peut remplacer une licence B ou D

## 2.1.4. Contribution mutualisée des clubs au développement

Se reporter aux règlements généraux de la Ligue

## 2.1.5. Obligations financières

Outre les obligations financières afférentes à l'engagement, les clubs participant aux compétitions régionales sont soumis à des obligations financières concernant :

- L'arbitrage,
- Les frais de transport,
- Les recettes des rencontres

### 2.1.5.1. Arbitrage

Se reporter aux dispositions concernant l'arbitrage

### 2.1.5.2. Frais de transports

Ils sont à la charge des clubs qui se déplacent pour les niveaux :

- U17 ans Régional Masculin
- U18 ans Régional Féminin
- + 16 ans Régional Honneur Masculin
- + 16 ans Régional Excellence Féminin et Masculin
- + 16 ans Pré National Féminin et Masculin
- + 16 ans N3 Féminin

Pour toutes ces compétitions régionales et afin d'équilibrer les charges résultantes des déplacements entre tous les participants, il est établi un fonds de péréquation.

Cette péréquation est établie sur l'ensemble de la compétition par niveau de jeu (toutes poules confondues) et par sexe, c'est à dire :

- Péréquation sur l'ensemble de la compétition + 16 ans à savoir : Nat 3 fém., Pré-nationale fém. et masc., Excellence fém. et masc. et Honneur masc.

Le fonds de péréquation est constitué par la somme des charges de l'ensemble des clubs calculée de la façon suivante :

- Distance routière la plus courte pour se rendre au lieu de la rencontre, au tarif fixé dans le Guide Financier

La charge moyenne par club est définie par le quotient entre le montant du fonds de péréquation et le nombre de clubs participants. Si un club a une charge propre inférieure à la charge moyenne il verse au fonds la différence entre la charge moyenne et sa charge propre. Si un club a une charge supérieure à la charge moyenne il reçoit du fonds la différence entre sa charge propre et la charge moyenne.

Le montant à verser par les clubs redevables est exigible à la fin des matches aller. La quote-part à recevoir par les clubs bénéficiaires leur sera versée en fin d'épreuve.

### 2.1.5.3. Recettes

2.1.5.3.1. Les recettes d'une rencontre restent acquises au club organisateur.

2.1.5.3.2. Sauf disposition contraire figurant au présent règlement ou dans les règlements particuliers des compétitions et y compris pour les rencontres se jouant sur terrain neutre et les finalités, les recettes restent acquises aux organisateurs

2.1.5.3.3. En cas de matches couplés, la recette nette est répartie entre les clubs recevant selon des dispositions fixées par une circulaire particulière.

## 2.2. Organisation des compétitions

### 2.2.1. Calendrier et composition des poules

#### 2.2.1.1. La COC régionale

Est seule responsable de l'établissement du calendrier des compétitions régionales, en concertation avec l'Équipe Technique Régionale (ETR), et de la composition des poules des championnats régionaux.

#### 2.2.1.2. En cas de défection d'un ou plusieurs clubs

Dans toutes les divisions plus de 16 masculins et féminines, la COC régionale fera appel à candidatures de postulants au repêchage dans toutes les divisions

Le repêchage d'un ou de plusieurs clubs se fera en respectant le «règlement particulier des compétitions régionales» de chaque division concernée par le repêchage d'un ou de plusieurs clubs.

### 2.2.2. Conclusion des rencontres

La saisie et la transmission des conclusions de match, ainsi que toutes les modifications, se font exclusivement informatiquement par le logiciel Gest'hand, y compris les inversions de rencontre. La COC reste seule décisionnaire pour valider un report et une inversion de rencontre.

#### 2.2.2.1. Chaque club recevant ou organisateur

- Est tenu d'aviser son adversaire ou les participants, ainsi que la Ligue au plus tard 30 jours calendaires avant la date prévue de la rencontre en précisant le lieu exact et l'horaire (pour les deux premières journées, la date limite est fixée 15 jours avant la date de la rencontre concernée) via la conclusion de match dans Gest'hand.
- Le club recevant reste entièrement responsable de toute communication à la COC des éléments de la conclusion de match dans le délai réglementaire fixé au 1er alinéa.
- La COC se réserve le droit d'apprécier souverainement tout élément indépendant de la volonté du club venu perturber la transmission de la conclusion de match.
- En cas de non-observation de l'une de ces règles, une pénalité financière est infligée au club fautif, qui en est avisé dans les délais réglementaires suivant la décision d'application de la sanction.
- Sans nouvelle du club recevant (absence d'enregistrement dans Gest'hand) quinze jours avant la date prévue de la rencontre, celui-ci est déclaré forfait.
- Ce forfait entraîne des pénalités sportives et financières prévues aux règlements généraux (Guide financier fédéral).
- Dans le cas où le club devant se déplacer est sans nouvelles du club recevant ou de l'organisateur, il doit s'enquérir des décisions prises par la Ligue dans un délai de quinze jours avant la date prévue par le calendrier de la compétition.

#### 2.2.2.2. Pour les rencontres que la Ligue fait jouer sur terrain neutre,

Les clubs sont avisés directement par l'organisateur. Tenant compte des difficultés pour trouver une salle et du délai rapproché pouvant séparer certaines rencontres, la Ligue peut prévenir les clubs concernés six jours à l'avance seulement.

### **2.2.2.3. En cas de modification (date, lieu et horaire) sollicitée par l'un des deux compétiteurs**

En-deçà du délai de 30 jours avant la date de la rencontre, la demande devra intervenir dans les conditions prévues par l'article 94 des règlements généraux de la FFHandball. La rencontre ne pourra se jouer sans la validation préalable de la COC régionale.

Sanction :

-match perdu par pénalité pour le club demandeur et pénalité financière correspondante (prévue par les règlements généraux et le Guide financier Fédéral).

### **2.2.2.4. Toute contestation concernant la conclusion d'une rencontre**

Doit être formulée au moins 15 jours avant la date de la rencontre (pour les premières journées, ce délai est ramené à une semaine).

## **2.2.3. Horaires**

### **2.2.3.1. Pour l'ensemble des compétitions régionales,**

Les rencontres se jouent le week-end (samedi et dimanche).

A titre exceptionnel, et pour des raisons sportives impératives, la COC régionale peut être amenée à fixer des rencontres en semaine (19h-20h30). Dans ces cas particuliers, elle tiendra compte de la situation géographique des clubs. Les commissions compétentes traitent les dossiers en cas de litige.

### **2.2.3.2. L'horaire des rencontres est fixé par le club recevant ou l'organisateur**

Le samedi entre 18h00 et 21h00 ou le dimanche entre 14h00 et 16h00, sauf dérogation accordée par la COC après entente entre les clubs.

Pour U17 ans masculins et U18 ans féminins : le samedi entre 16h00 et 19h00 ou le dimanche entre 10h00 et 11h15 (avec accord club visiteur) et entre 14h00 et 16h00, sauf dérogation accordée par la COC après entente entre les clubs.

Dans les championnats jeunes (U18F/U17M Elite & Bassin), pour les déplacements de plus de 3 heures, obligation de jouer le samedi (sauf accord des deux clubs pour jouer le dimanche), dans les tranches horaires autorisées. Pour les matches programmés le dimanche, obligation de jouer à 14 h (sauf accord des deux clubs pour jouer à un autre horaire).

### **2.2.3.3. Pour les rencontres de la dernière journée de tous les championnats régionaux**

(Sauf les championnats U17 ans M et U18 ans F), les rencontres sont fixées à 20h30 le samedi. En cas de compétition avec un nombre impair d'équipes dans une ou plusieurs poules, cette disposition ne concerne pas la ou les équipes exemptes lors de la dernière journée.

### **2.2.3.4. Le club qui a plusieurs équipes de plus de 16 masculins ou féminines**

Qui évoluent en championnat régional à domicile la dernière journée sera autorisée à programmer la rencontre d'une des deux équipes le samedi à 18h30.

### **2.2.3.5. Les clubs participant à la phase finale d'une compétition**

Groupant demi-finales et finale sur une même fin de semaine pourront être amenés à jouer le samedi matin ou même le vendredi soir.

### **2.2.3.6. En cas de match à rejouer pour faute technique d'arbitrage,**

Ou à jouer pour un match n'ayant pas été à son terme, la COC régionale peut être amenée, à la demande d'un des deux clubs et dans les quinze jours précédant la rencontre, à fixer l'horaire.

### 2.2.3.7. *Modification des dates, lieux et/ou horaires des rencontres*

Cf. article 94 des Règlements Généraux de la FFHandball.

La COC régionale est seule compétente pour procéder aux modifications de dates de rencontres nécessitées par des obligations sportives, ou des cas de force majeure. Elle fixe ces rencontres sur les dates prévues à cet effet dans le calendrier général régional, qui sont impératives.

La participation d'une joueuse au championnat de France Jeunes U17ans ne peut pas justifier une demande de report d'un match de championnat Régional féminin.

La participation d'un joueur au championnat de France Jeunes U18 ans ne peut pas justifier une demande de report d'un match Régional masculin.

Les modifications de dates de rencontres ne sont par ailleurs pas autorisées en dehors des conditions prévues par les règlements généraux de la Ligue y compris pour des motifs corporatifs, professionnels ou personnels.

### 2.2.3.8. *Déplacements*

Il appartient au club devant se déplacer de prendre toutes dispositions pour rejoindre le lieu de la rencontre, conformément à l'horaire fixé sur la feuille de conclusion de rencontre, quel que soit le moyen de transport utilisé et sauf cas de force majeure dûment justifié.

La COC n'accordera aucune demande de report par anticipation.

Avec l'accord écrit du club adverse, et adressé au plus tôt 24 heures avant la rencontre, la COC accordera le report sans pièce justificative.

En l'absence d'accord du club adverse, le club qui ne se déplace pas ou ne veut pas recevoir devra avertir l'adversaire, la COC et la CTA par écrit, et justifier sa décision par des documents officiels.

La COC apprécie les éléments fournis en application de l'article 97 des règlements généraux de la FFHandball, et prend toute décision utile.

### 2.2.3.9. *Feuilles de match*

La Feuille De Match Electronique (FDME) (dématérialisée informatiquement) est obligatoire pour les Championnats Régionaux et les Coupes de France Régionales.

Se reporter aux dispositions de l'article 98 des Règlements Généraux de la FFHandball.

### 2.2.3.10. *Envoi (Rappel de l'article 98.7 des RG FFHB)*

Après les opérations prévues par le code d'arbitrage, les arbitres :

FEUILLE DE MATCH ÉLECTRONIQUE	FEUILLE DE MATCH PAPIER
Valident la FDME et la mettent à disposition du responsable de l'envoi.	Remettent l'original au responsable de l'envoi et, pour les compétitions Régionales, une copie à chacun des clubs en présence pour expédition à la Ligue Régionale dont ils dépendent.

L'envoi en incombe, selon les cas et par ordre prioritaire :

- au club de l'équipe recevant
- au club identifié comme recevant en cas de match sur terrain neutre
- à l'organisateur (toutes les feuilles) en cas de tournoi.

En cas de match non joué quelle qu'en soit la cause, le responsable de l'envoi de la feuille de match doit faire parvenir à la Ligue, dans les mêmes délais, ce document, accompagné d'un rapport précisant les circonstances ayant provoqué cette situation.

FEUILLE DE MATCH ÉLECTRONIQUE	FEUILLE DE MATCH PAPIER
Les FDME doivent être renvoyées aux commissions d'organisation des compétitions concernées (Nationales, Régionales, Départementales) par téléchargement via le logiciel de FDME : - avant minuit pour les rencontres programmées à partir de 18h00 - avant 20h00 pour les rencontres programmées avant 16h00 (matches le dimanche).	Les feuilles de match doivent être postées au tarif prioritaire aux Commissions d'Organisation des Compétitions concernées (Nationales, Régionales, Départementales) le premier jour ouvrable qui suit la rencontre (cachet de la poste faisant foi).

Délai d'envoi :

Le non-respect de l'ensemble de ces dispositions entraîne les décisions suivantes :

FEUILLE DE MATCH ÉLECTRONIQUE	FEUILLE DE MATCH PAPIER
<b>1.</b> Une pénalité financière, dont le montant est fixé dans la partie Guide Financier de l'annuaire Fédéral est appliquée si la feuille de match est :	
Téléchargée au-delà de 20h00 pour les rencontres programmées avant 16h00 (matches le dimanche) et au-delà de minuit pour les rencontres programmées à partir de 18h00	Postée au-delà du premier jour ouvrable suivant la rencontre (cachet de la poste faisant foi)
<b>2.</b> Une pénalité financière, dont le montant est fixé dans la partie Guide Financier de l'annuaire Fédéral est appliquée si la feuille de match est :	
Téléchargée au-delà du troisième jour ouvrable suivant la rencontre	Postée au-delà du troisième jour ouvrable suivant la rencontre (cachet de la poste faisant foi)
<b>3.</b> Le match est donné perdu par pénalité au club responsable de l'envoi si la feuille de match :	
N'a pas été téléchargée avant le septième jour ouvrable suivant la rencontre	N'a pas été postée avant le septième jour ouvrable suivant la rencontre

2.2.3.10.1. Pour toutes les rencontres des championnats régionaux

Chaque rencontre d'une compétition régionale doit bénéficier d'une table de marque chargée d'aider les juges-arbitres et les juges-délégués pendant le déroulement du match, composée d'un chronométreur et d'un secrétaire bénévoles, et au moins l'un des deux doit être majeur.

En compétition régionale un licencié de chaque club doit être inscrit sur la FDME comme « Chronométreur » (club recevant) et « Secrétaire » (club visiteur). Cependant un licencié titulaire d'une licence « pratiquante », « dirigeante » ou « loisir » dans une structure autre que le club recevant ou titulaire d'une licence blanche dans un autre club peut officier pour l'un des clubs.

En cas de non-respect sur une rencontre, le club fautif se verra appliquer une amende en lien avec le paragraphe ci-dessous.

La Commission d'Organisation des Compétitions se laisse le droit :

- D'autoriser quatre (4) manquements sans pénalité financière pour les équipes évoluant au niveau régional U17 ans Bassin M et U18 ans Bassin F en cas d'absence du secrétaire du club visiteur
- D'autoriser quatre (4) manquements sans pénalité financière pour les équipes évoluant au niveau régional honneur en cas d'absence du secrétaire du club visiteur
- D'autoriser trois (3) manquements sans pénalité financière pour les équipes évoluant au niveau régional excellence en cas d'absence du secrétaire du club visiteur
- D'autoriser deux (2) manquements sans pénalité financière pour les équipes évoluant au niveau pré national et U17 Elite M et U18 Elite F en cas d'absence du secrétaire du club visiteur
- D'autoriser un (1) manquement sans pénalité financière pour les équipes évoluant au niveau Nationale 3 Féminine en cas d'absence du secrétaire du club visiteur

Les clubs ne respectant pas cette imposition et dépassant le nombre de manquements autorisés se verront infliger une pénalité financière comme précisé plus haut.

Le secrétaire doit utiliser obligatoirement la feuille de table électronique et exporter les données sur la feuille de match à la fin de la rencontre pour les rencontres régionales. En cas de refus de sa part d'utiliser cet outil les arbitres le signaleront sur la FDME et une pénalité financière dont le montant est déterminé dans la partie Guide financier de l'Annuaire Fédéral est prononcée à l'encontre du club du secrétaire.

En cas de non-utilisation de la feuille de table le secrétaire doit noter les buts et les sanctions à la fin de la rencontre sur la FDME. Si le secrétaire refuse, le chronométreur remplit cette fonction et les arbitres signalent ce manquement, une pénalité financière par mention manquante ou erronée, dont le montant est déterminé dans la partie Guide financier de l'annuaire Fédéral, est prononcée à l'encontre du club du secrétaire.

2.2.3.10.2. Si les feuilles de matches papiers sont utilisées sur lesquelles la case « rapport d'arbitre » est cochée, elles doivent être obligatoirement envoyées recto verso, ou par courrier électronique (scanné) à une adresse électronique le lundi matin suivant, et adressée par la poste le premier jour ouvrable qui suit la rencontre par courrier prioritaire. Une pénalité financière dont le montant est déterminé dans la partie Guide Financier de l'Annuaire Fédéral, est prononcée au club ou à l'organisateur fautif.

## 2.2.4. Forfaits

### 2.2.4.1. Les cas de forfait isolé ou général

Sont définis par les règlements généraux de la FFHB (article 104).

### 2.2.4.2. En cas de forfait au cours :

- d'une épreuve finale d'une compétition,
- d'une épreuve de barrage,
- d'une épreuve de qualification,
- d'une épreuve d'accession,
- d'une épreuve de maintien,

De niveau régional, le club fautif est pénalisé d'une amende dont le montant est fixé par le Guide Financier de l'Annuaire Fédéral.

Si un club qualifié pour ce type d'épreuve est forfait, se reporter au « Règlement Particulier des Compétitions Régionales » du niveau concerné.

## 2.2.5. Organisation des rencontres

Les conditions d'organisation des rencontres des championnats régionaux masculins et féminins sont complétées par les règlements particuliers correspondants.

### 2.2.5.1. Mise en place

2.2.5.1.1. Le club recevant ou organisateur est tenu de créer les conditions matérielles pour que la rencontre se déroule à l'horaire indiqué sur la feuille de conclusion de rencontre, qui est impératif. Il doit en outre prévoir un temps d'échauffement minimum de 20 minutes avant l'horaire prévu pour le début de la rencontre.

2.2.5.1.2. Sauf cas de force majeure dûment constaté, la rencontre doit se jouer.

Si l'horaire n'est pas celui prévu sur la feuille de conclusion de rencontre, les arbitres feront un rapport à la COC régionale qui demandera des explications au club recevant ou à l'organisateur et statuera.

2.2.5.1.3. Si les arbitres sont absents 15 minutes avant l'horaire prévu pour le début de la rencontre, les capitaines et officiels responsables prennent les mesures prévues au code d'arbitrage pour leur remplacement. Les arbitres désignés dans ces conditions officieront si les arbitres officiels ne sont pas présents à l'horaire prévu sur la feuille de conclusion de rencontre.

### 2.2.5.2. Salles

2.2.5.2.1. Toutes les salles dans lesquelles se déroulent des rencontres des compétitions régionales doivent être classées conformément aux dispositions prévues aux articles 145 et suivants les règlements généraux de la FFHandball (une reconduction de classement doit être pratiquée au minimum tous les 5 ans pour les salles de classe I à II).

2.2.5.2.2. Le club recevant ou l'organisateur doit prévoir :

- une table de marque suffisamment grande,
- deux chronomètres de table,
- un tableau de marque conforme aux conditions de classements des salles,
- deux bancs de remplaçants pour chacune des équipes,
- les chaises non fixées sont interdites.

### 2.2.5.3. Équipements

2.2.5.3.1. Les clubs doivent obligatoirement disputer les rencontres des compétitions Régionales avec les couleurs indiquées sur les conclusions de match.

2.2.5.3.2. Si les couleurs des deux clubs en présence sont les mêmes, le club visiteur doit changer de maillots. Sur terrain neutre et dans les mêmes circonstances, c'est le club qui a effectué le plus court déplacement qui doit changer de maillots. Le club visiteur doit se déplacer avec un jeu de maillot de couleur très différente des deux couleurs communiquées dans les adresses et renseignements. Si impossibilité : pénalité financière prévue sans le Guide Financier fédéral.

2.2.5.3.3. Chaque joueur des équipes participant à une rencontre d'une compétition régionale doit porter un numéro au dos (hauteur : 20 cm) et devant (hauteur : 10 cm) distinct de celui de ses partenaires. Ce numéro doit être mentionné sur la feuille de match.

2.2.5.3.4. Le capitaine de chaque équipe doit porter un signe distinctif.

2.2.5.3.5. En cas de non-respect, une pénalité financière dont le montant est fixé par le Guide Financier de l'Annuaire Fédéral, par numéro manquant, est infligée au club fautif.

### 2.2.5.4. Ballons

Taille des ballons : se reporter aux annexes sportives à la fin du présent guide des compétitions

2.2.5.4.1. Chaque équipe doit présenter un ballon réglementaire.

2.2.5.4.2. Les arbitres choisissent le ballon de la rencontre.

2.2.5.4.3. En cas de non présentation de ballon par une équipe, ou de présentation de ballon non réglementaire, une pénalité financière dont le montant est fixé par le guide financier de l'annuaire Fédéral est infligée au club fautif.

2.2.5.4.4. En cas de non présentation de ballon par les deux équipes, ou de présentation de ballons non réglementaires, le club recevant est déclaré perdant par pénalité et le club visiteur se voit infliger la même pénalité financière qu'au paragraphe 2.2.5.4.3.

2.2.5.4.5. Sur terrain neutre et dans les mêmes circonstances, c'est le club ayant effectué le plus court déplacement qui est déclaré perdant par pénalité, l'autre club se voyant infliger la même pénalité financière qu'au paragraphe 2.2.5.4.3.

### 2.2.5.5. Licences

2.2.5.5.1. Seuls les joueurs (ses) titulaires de licences A, B, C, D, EA, EB, JEA, JEB, UEA et UEB peuvent participer aux championnats régionaux masculins et féminins.

Les licences de type C peuvent remplacer les licences de type B (B, JEB, EB, UEB) selon les dispositions citées dans les règlements généraux de la FFHandball.

2.2.5.5.2. En cas de non présentation de licence, avec ou sans justificatif d'identité, les dispositions de l'article 98 des règlements généraux de la FFHandball sont applicables.

Rappel de l'article 98.4 des RG de la FFHandball :

- Cas des joueurs sans licence avec justificatif d'identité

Un joueur dont la licence ne s'affiche pas informatiquement le jour du match, doit prouver son identité à l'aide d'un justificatif d'identité avec photo.

Le justificatif d'identité avec photographie peut être présenté sous le format papier classique mais aussi au format numérique. Ainsi les juges-arbitres pourront tolérer, notamment, la présentation d'un justificatif d'identité scanné sur un téléphone portable ou sur un ordinateur. Dans tous les cas, la photographie et les informations devront être correctement visibles et identifiables.

Rappel de l'article 98.5 des RG de la FFHandball :

- Cas des joueurs sans licence et sans justificatif d'identité

Un joueur dont la licence ne s'affiche pas informatiquement le jour du match et qui ne présente pas de justificatif d'identité avec photo ne peut pas être inscrit sur la feuille de match et ne peut pas prendre part à la rencontre ;

Les juges-arbitres doivent prévenir le joueur(euse) et l'officiel responsable de l'équipe s'il s'agit d'un(e) joueur(euse) mineur(e), pour lui signifier son interdiction de jouer et doivent le retirer de la FDME.

Si le joueur(euse) ou son responsable exige qu'il joue malgré l'interdiction des juges-arbitres, alors ces derniers doivent laisser cocher la case « INV » et noter un commentaire. Les sanctions suivantes sont prononcées par la COC concernée :

- perte du match par pénalité pour le club fautif ;
- pénalité financière dont le montant est fixé dans le Guide financier Fédéral.

### 2.2.5.6. Temps de jeu

Se reporter aux annexes sportives à la fin du présent guide des compétitions

### 2.2.5.7. Salle

2.2.5.7.1. Responsabilité du club recevant ou de l'organisateur

2.2.5.7.2. Les clubs recevant ou les organisateurs sont responsables de la salle et de l'espace de compétition. À ce titre, ils sont tenus pour responsables des désordres qui pourraient surgir à l'occasion d'une rencontre du fait de l'attitude de leurs joueurs ou du public, dans les conditions définies à l'article 88 des règlements généraux de la FFHandball.

2.2.5.7.3. Ils doivent prévoir à l'intention des juges-arbitres désignés par la Ligue (délégués ou arbitres), un emplacement réservé et surveillé à proximité de la salle afin qu'ils puissent y garer leur voiture personnelle s'il y a lieu. En cas de non-respect de ces dispositions, la commission régionale de discipline pourra être saisie dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire.

2.2.5.7.4. Le speaker ne devra, au cours de la rencontre, qu'annoncer le nom du buteur et le score. Il devra renoncer à tout commentaire.

2.2.5.7.5. Indépendamment du service d'ordre, les clubs recevant ou les organisateurs doivent désigner, sous l'autorité de leur président, un licencié comme responsable de la salle et de l'espace de compétition, qui figure sur la feuille de match et qui ne peut remplir que cette fonction, conformément aux conditions fixées à l'article 88.1 des règlements généraux de la FFHandball.

Cette personne doit disposer d'une place réservée à proximité de la table de marque, place identifiée par la fonction qu'il exerce.

2.2.5.7.6. Responsable de la salle et du terrain

La mission essentielle du responsable de la salle et de l'espace de compétition consiste à mettre en place un dispositif global permettant de garantir le bon déroulement d'une rencontre officielle au sein de l'installation sportive considérée (aires dédiées au jeu et aux divers acteurs et espaces publics).

Il se met en contact avec les équipes participantes (joueurs et encadrement) et organise leur séjour dans l'installation.

Il se met en contact avec le délégué, les arbitres et officiels, dès leur arrivée. Il favorise la réalisation de leurs tâches et les accompagne jusqu'à leur départ de l'installation (à leur demande jusqu'à leur véhicule).

Il doit également :

- conduire en amont du match les opérations nécessaires au bon déroulement (aménagements des équipements, disponibilité des prestations et des prestataires de service),
- assurer l'adéquation des équipements en relation avec les exigences de la compétition considérée au bénéfice des acteurs,
- s'assurer du respect de la réglementation de la salle concernant l'utilisation de colle ou résine, (voir règlement fédéral art. 88.2).
- garantir la sécurité de ces mêmes acteurs pendant la durée de la rencontre et des périodes adjacentes,
- disposer des prestations permettant de répondre à des incidents en matière de santé et/ou de sécurité survenant durant la rencontre.

Ce dernier doit être équipé d'un signe visible depuis l'aire de jeu et par l'ensemble des personnes présentes à la rencontre (brassard ou tout autre signe distinctif).

Le Responsable de la Salle et du Terrain devra être licencié et majeur.

En cas d'absence sur la FDME une pénalité financière sera appliquée à l'encontre du club fautif.

#### **2.2.5.8. Service médical**

2.2.5.8.1. A l'occasion de toutes les rencontres des compétitions régionales, les clubs recevant ou organisateurs doivent être en mesure d'alerter un service d'urgence.

2.2.5.8.2. Un contrôle anti-dopage pourra être effectué à l'issue des rencontres selon les modalités fixées par le code du sport.

#### **2.2.5.9. Invitations**

2.2.5.9.1. Chaque club participant à une compétition régionale a droit, pour chaque rencontre, à vingt invitations et vingt laissez-passer de joueurs numérotés, entraîneurs et dirigeants, qui sont à adresser au(x) club(s) visiteur(s) par le club recevant ou organisateur en même temps que la feuille de conclusion de rencontre.

2.2.5.9.2. Les arbitres et officiels désignés par la Ligue ont droit chacun à deux invitations.

#### **2.2.5.10. Promotion**

2.2.5.10.1. Les clubs recevant ou organisateurs sont responsables de la promotion des rencontres.

Ils doivent à cet effet utiliser tous les moyens à leur disposition, affiches, banderoles, presse écrite, radio, télévision... La Ligue se réserve le droit de demander aux clubs recevant ou aux organisateurs, lorsqu'elle le jugera utile, de fournir les preuves de la promotion effectuée.

Dans le cas où cette promotion serait jugée insuffisante, le club fautif ou l'organisateur pourrait être pénalisé.

Sanction : une rencontre à huis clos.

2.2.5.10.2. Les résultats des rencontres des compétitions régionales doivent être téléchargés par le club recevant, ou l'organisateur en cas de tournoi, sur le logiciel Gest'hand selon une procédure diffusée aux clubs :

- avant minuit pour les rencontres se programmées à partir de 18h00
- avant 20h00 pour les rencontres programmées avant 16h00

En cas de non-respect de cette obligation, le club fautif ou l'organisateur sera pénalisé d'une amende dont le montant est fixé par le Guide financier fédéral.

### **2.2.6. Accessions – Relégations**

Cf. Annexes sportives : les différents cas d'accession/relégation - féminins et masculins

### **2.2.7. Règle de brûlage**

La règle dite de brûlage vise le nombre de matchs disputés sur une saison dans un ou plusieurs niveaux de jeu, au-delà duquel, un joueur ne sera pas autorisé à participer dans un niveau de jeu inférieur. La limite fixée sera calculée en prenant en compte la totalité des rencontres disputées par un même joueur à un ou plusieurs niveaux supérieurs, dans une ou plusieurs équipes.

Au niveau Régional, au cours d'une saison sportive, ne peuvent évoluer en N3F, PNM, PNF, ERM, ERF ou HRM, que des joueuses ou joueurs ayant disputé moins de 11 rencontres dans une ou plusieurs divisions supérieures à celle dans laquelle ils doivent évoluer.

## 2.2.8. Réclamations et litiges

Se reporter au règlement d'examen des Réclamations et Litiges

## 2.2.9. Cas non prévus

Les cas non prévus au présent règlement sont de la compétence du Bureau Directeur de la Ligue sur proposition de la COC régionale.

# 2.3. Règlement particulier des compétitions régionales

## 2.3.1. Division U17 masculins

### 2.3.1.1. Participants

La compétition est ouverte à trente-six (36) clubs répartis en deux niveaux : U17 Elite (12 équipes) et U17 Bassin (24 équipes). Pour accéder à la compétition, il y a deux possibilités :

- Place acquise par leur classement au terme de la saison N-1 (niveaux U18 France, U17 Elite et U17 Bassin)
- Place acquise par une qualification sur une journée en début de saison sportive (TQ). Les candidatures sont retenues après étude des dossiers représentant les 12 comités avec au minimum une place par Comité pour le TQ Bassin

Les équipes réserves du Championnat U18 ans National pourront prendre part uniquement aux TQ U17 Bassin (date du TQ sur une journée de championnat U18 France avec interdiction de doubler). La COC répartira les équipes dans les poules du TQ en fonction du nombre exact d'équipes retenues.

Les frais d'arbitrage des TQ seront à régler pour chaque club le jour de la compétition cf Guide Financier.

### 2.3.1.2. Formule de la compétition U17 Elite

La compétition est ouverte à douze (12) équipes qui se rencontrent en match aller – retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

Pour la saison N+1, la compétition sera de 12 clubs composés :

- des clubs relégués du niveau U18 France
- des clubs U17Elite autorisés à rejouer au niveau U17Elite
- 2 clubs qualifiés par le tournoi qualificatif (6 candidatures)

### 2.3.1.3. Formule de la compétition U17 Bassin

#### Première phase

Les clubs sont répartis en quatre (4) poules de six (6) – 24 équipes.

Dans chacune des quatre poules, les clubs se rencontrent en match aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

#### 2.3.1.3.1. Poule Excellence

Elle sera composée de deux poules de six équipes composées des trois premiers des quatre poules de la première phase. Les clubs se rencontrent en match aller / retour.

A l'issue de la phase de poule les deux équipes classées première s'opposent pour se voir décerner le titre de Champion Excellence Régional U17 Nouvelle-Aquitaine.

#### 2.3.1.3.2. Poule Honneur

Elle sera composée de deux poules de six équipes composées des trois derniers des quatre poules de la première phase. Les clubs se rencontrent en matchs aller / retour.

A l'issue de la phase de poule les deux équipes classées première s'opposent pour se voir décerner le titre de Champion Honneur Régional U17 Nouvelle-Aquitaine.

Pour la saison N+1, la compétition regroupera 24 clubs composés :

- X clubs non qualifiés au championnat U17 Elite
- Des clubs U17 Elite relégués en U17 Bassin
- Des clubs U17 Bassin Excellence et Honneur autorisés à rejouer au niveau U17 Bassin
- Des 12 clubs qualifiés par le tournoi qualificatif U17 Bassin (18 candidatures)

#### 2.3.1.4. *Compétition N+1 & TQ (cf. tableau des championnats)*

L'étude puis le classement des dossiers sera fait en fonction d'une grille de critères d'évaluation établie par les représentants de l'ETR et de la COC Régionale, ainsi que la constitution des poules et la formule de compétition. Elle comprendra trente-six (36) clubs répartis en 2 niveaux (Elite pour 12 équipes et Bassin pour 24 équipes)

##### Grille de critères d'évaluation

Chaque année les Commissions compétentes devront remplir les parties nécessaires à l'établissement des grilles régionales. Un classement sera fait en fonction du nombre de points acquis pour chaque club. En cas d'égalité entre plusieurs clubs à l'issue de la validation de ces grilles, ils seront départagés dans l'ordre suivant :

- Nombre de licenciés dans la catégorie U17 ans du même sexe (hors sur classement) au 31/05 de la saison en cours
- Nombre de licenciés dans la catégorie U15 ans du même sexe (hors sur classement) au 31/05 de la saison en cours
- Nombre d'équipes jeunes engagées en championnat du même sexe
- Nombre de licenciés de la structure au 31/05 de la saison en cours lors du dépôt des candidatures.

##### Grille de critères d'évaluation et convention de club

Toute convention de clubs souhaitant s'engager aux qualifications régionales devra déposer un dossier de demande de grille de critères d'évaluation. Les points concernant les conventions seront comptabilisés de façon à ce que pour chaque rubrique une seule structure composant la convention puisse être retenue. Ainsi seront retenus les points du club composant la convention atteignant le maximum. Chaque rubrique sera évaluée de la même manière.

Seule la rubrique « Sélections Départementales / Régionales » sera comptabilisée pour l'ensemble des structures composant la convention.

#### 2.3.1.5. *Forfait*

Tous les cas de forfaits sont présentés dans le règlement général des compétitions régionales à l'article 2.2.4.

En cas de forfait d'une équipe lors de l'épreuve de qualification régionale, la COC régionale appliquera la pénalité sportive en respectant l'ordre ci-dessous :

- Forfait déclaré J-30 avant la date de qualification, le club fautif recevra une pénalité de 5 points à la Grille de Critères d'Évaluation qui sera appliquée l'année N+1
- Forfait déclaré J-15 avant la date de qualification, le club fautif recevra une pénalité de 8 points à la Grille de Critères d'Évaluation qui sera appliquée l'année N+1
- Forfait déclaré J-7 avant la date de qualification, le club fautif ne pourra pas se présenter à cette compétition l'année N+1

En cas de forfait, les frais d'engagement de la compétition seront conservés par la Ligue de Nouvelle-Aquitaine de Handball.

### 2.3.1.6. Lieu de compétition

Les différents tournois de qualification seront obligatoirement organisés sur l'ensemble du Territoire Nouvelle-Aquitaine.

La COC régionale sollicitera chaque année l'ensemble des Comités Départementaux après avoir validé la liste des équipes accédant aux qualifications régionales en leur fournissant la liste des clubs retenus.

L'ensemble des Comités Départementaux proposera à partir de cette liste l'ordre des clubs pouvant recevoir un tournoi qualificatif. Cette liste permettra à la COC régionale de prioriser la réception des tournois sur l'ensemble du Territoire Nouvelle-Aquitaine.

### 2.3.1.7. Référent tribune – Création d'une section : lutte contre les violences

Dans le cadre de la lutte contre toutes formes de violences, la COC et la Discipline ont décidé de mettre en place sur les championnats régionaux U17, U18 et les finalités régionales, UN REFERENT PUBLIC, pour les clubs convoqués en commission de discipline suite à des faits d'incivilités.

Le référent sera en appui du RSEC pour aider au maintien d'un climat bienveillant dans les tribunes et au respect de tous les acteurs du jeu.

Un protocole de mise en œuvre sera communiqué aux clubs concernés par la sanction disciplinaire.

Il sera demandé à chaque club de désigner un « référent tribune », personne licenciée au club qui sera garante de la bonne tenue des supporters de son club. Il sera l'interlocuteur privilégié du Responsable de Salle et de l'Espace de Compétitions en cas de débordements.

## 2.3.2. Division U18 féminine

### 2.3.2.1. Participants

La compétition est ouverte à trente-quatre (34) ou trente-six (36) répartis en deux niveaux : U18 Elite (10 ou 12 équipes) et U18 Bassin (24 équipes). Pour accéder à la compétition, il y a deux possibilités :

- Place acquise par leur classement au terme de la saison N (niveaux U17 France, U18 Elite et U18 Bassin)
- Place acquise par une qualification sur une journée en début de saison sportive (TQ). Les candidatures sont retenues après étude des dossiers représentant les 12 comités avec au minimum une place par Comité pour le TQ Bassin

Les équipes réserves du Championnat U17 ans National pourront prendre part uniquement aux qualifications U18 Bassin (date du TQ sur une journée de championnat U17 France avec interdiction de doubler). La COC répartira les équipes dans les poules en fonction du nombre exact d'équipes retenues.

Les frais d'arbitrage des TQ seront à régler pour chaque club le jour de la compétition cf Guide financier.

### 2.3.2.2. Formule de la compétition U18 Elite

Les clubs sont répartis dans une poule de dix ou douze équipes s'opposant en rencontre aller / retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

Pour la saison N+1, la compétition sera de 10 ou 12 clubs composés :

- Des X clubs relégués du niveau U17 France
- des X clubs U18 Elite autorisés à rejouer au niveau U18 Elite
- X clubs qualifiés par le tournoi qualificatif (X candidatures)

#### 2.3.2.2.1. Titre

L'équipe classée première du Championnat Régional Elite U18 Féminins se verra décerner le titre de Champion.

#### 2.3.2.2.2. Compétition N+1

Elle comprendra dix ou douze clubs répartis en une poule qui se rencontreront en matchs aller / retour.

Les modalités d'accèsion, de maintien et de qualification à cette compétition sont précisées dans l'annexe concernant les U18 Féminines

### 2.3.2.3. Formule de la compétition U18 Bassin

#### Première phase

Les clubs sont répartis en quatre (4) poules de six (6) – 24 équipes.

Dans chacune des quatre poules, les clubs se rencontrent en match aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

#### Deuxième phase

##### 2.3.2.3.1. Poule Excellence

Elle sera composée de deux poules de six équipes composées des trois premiers des quatre poules de la première phase. Les clubs se rencontrent en match aller / retour.

A l'issue de la phase de poule les deux équipes classées première s'opposent pour se voir décerner le titre de Champion Excellence Régional U18 Nouvelle-Aquitaine.

##### 2.3.2.3.2. Poule Honneur

Elle sera composée de deux poules de six équipes composées des trois derniers des quatre poules de la première phase. Les clubs se rencontrent en matchs aller / retour.

A l'issue de la phase de poule les deux équipes classées première s'opposent pour se voir décerner le titre de Champion Honneur Régional U18 Nouvelle-Aquitaine.

Pour la saison N+1, la compétition sera de 24 clubs composés :

- X clubs non qualifiés au championnat U18 Elite
- Des clubs U18 Elite relégués en U18 Bassin
- Des clubs U18 Bassin Excellence et Honneur autorisés à rejouer au niveau U18 Bassin
- Des X clubs qualifiés par le tournoi qualificatif U18 Bassin (X candidatures)

##### 2.3.2.3.3. Accession

L'équipe qui termine championne obtiendra une qualification directe pour le Championnat Régional Elite U18 ans Féminins si elle le souhaite.

### 2.3.2.4. Référent tribune – Création d'une section : Lutte contre les violences

Dans le cadre de la lutte contre toutes formes de violences, la COC et la Discipline ont décidé de mettre en place sur les championnats régionaux U17, U18 et les finalités régionales, UN REFERENT PUBLIC, pour les clubs convoqués en commission de discipline suite à des faits d'incivilités.

Le référent sera en appui du RSEC pour aider au maintien d'un climat bienveillant dans les tribunes et au respect de tous les acteurs du jeu.

Un protocole de mise en œuvre sera communiqué aux clubs concernés par la sanction disciplinaire.

Il sera demandé à chaque club de désigner un « référent tribune », personne licenciée au club qui sera garante de la bonne tenue des supporters de son club. Il sera l'interlocuteur privilégié du Responsable de Salle et de l'Espace de Compétitions en cas de débordements.

## 2.3.3. Finales régionales U15 ans féminines et masculines

### 2.3.3.1. Participants

La phase finale est composée de 2 finalistes venant du 33 et 64 qualifiés automatiquement. Ceux-ci sont les champions Départementaux U15 ans du 33 et 64. Les 4 derniers finalistes venant des 10 autres départements de la Nouvelle-Aquitaine qualifiés lors de phase initiale.

### 2.3.3.2. Formule de la compétition

#### 2.3.3.2.1. Phase initiale

Un Tournoi de qualification pour la phase finale est instauré pour les départements 16, 17, 19, 23, 24, 40, 47, 79, 86 et 87. Les quatre (4) premières équipes sont retenues pour la phase finale.

#### 2.3.3.2.2. Phase finale

Une compétition ayant pour formule deux (2) poules de trois (3) équipes réparties de la façon suivante :

- Poule A : équipe du 33 + deux (2) équipes issues de la phase initiale
- Poule B : équipe du 64 + deux (2) équipes issues de la phase initiale

Les équipes classées premières des Poule A et Poule B s'opposeront en Finale à la fin de la journée. Les organisateurs tireront la composition des poules au sort.

L'équipe vainqueur de la finale se verra décerner le titre de Champion Régional U15 ans Nouvelle-Aquitaine.

Lors de ces deux phases finales, 14 joueurs peuvent participer. Ils sont tous autorisés à figurer sur chaque FDME.

### 2.3.3.3. Forfait

En cas de forfait d'une équipe lors des finalités Régionales, le club fautif ne pourra pas prétendre y participer la saison N+1

## 2.3.4. Règlement et qualification Championnat de France U17 ans féminines

### 2.3.4.1. Participation

Cette qualification est ouverte aux clubs féminins ayant pour ambition une participation au Championnat National U17 ans.

Seuls les clubs ayant participé au :

- Championnat National U17 ans Féminins (Championnat ou Challenge)
- Championnat Régional Elite U18 ans Féminins
- Championnat Régional Bassin Excellence U 18 ans Féminines
- Finalités Régionales U15 ans Féminins

Pourront prétendre à participer à cette compétition.

### 2.3.4.2. Engagement

Tous les clubs adressent leur engagement à la Ligue Nouvelle-Aquitaine avant une date limite, définie chaque saison par la COC. Chaque Comité et chaque club seront informés du nombre de places accordées par les instances Fédérales à la Nouvelle-Aquitaine (information disponible après la date limite d'inscription).

Si l'équipe engagée n'est pas retenue, le club reste en Départemental ou Régional et verse le montant de l'engagement correspondant à son Comité ou à sa ligue.

Si l'équipe engagée est retenue et qualifiée pour le championnat National, le club verse le montant de l'engagement demandé par la FFHandball.

### 2.3.4.3. Maintien, accession

- Maintien :

L'ensemble des clubs ayant participé à la saison N au Championnat de France U17 Féminins 2<sup>nd</sup>e phase ainsi que les clubs classés dans les 3 premières places du Challenge de France 2<sup>nd</sup>e phase, auront la possibilité de conserver leur place dans cette même compétition pour la saison N+1. Ces clubs pourront refuser ce maintien et ne se verront pas pénaliser en cas de refus par la COC Régionale. Ils devront se positionner quant à leur maintien avant la date définie par la COC Régionale.

Le nombre de places libérées augmentera le nombre d'équipes qualifiables au Tournoi Qualificatif au Championnat de France.

#### **2.3.4.4. Tournoi Qualificatif au Championnat National U17 ans féminines**

##### **2.3.4.4.1. Période et dossier de qualifications**

Les tournois de qualification se déroulent sur un même week-end en juin. Les clubs éligibles au Tournoi Qualificatif (TQ) déposeront un dossier auprès de l'instance régionale en charge de la compétition. Après étude des dossiers de candidatures la qualification est annoncée au club. Le nombre de places attribuées par la FFHandball et la Ligue Nouvelle Aquitaine de Handball pour l'accession pourra n'être connu qu'après le dépôt des dossiers.

L'étude puis le classement des dossiers seront faits en fonction d'une grille de critères établie par les représentants de l'ETR et la COC, ainsi que la constitution des poules et de la formation de compétition. Les grilles d'évaluation sont disponibles dans les annexes sportives.

##### **2.3.4.4.2. Tournoi de qualification**

En fonction du nombre de places à attribuer (ayants-droits) l'organisation des tournois respectera le nombre suivant :

- 1 à 2 places : ..... 6 équipes
- 3 à 4 places : ..... 8 équipes
- 5 à 6 places : ..... 10 équipes
- 7 à 8 places : ..... 12 équipes
- 9 à 10 places : ..... 15 équipes

Les frais d'arbitrage du TQ national seront à régler pour chaque club le jour de la compétition cf Guide Financier.

Les équipes retenues pour participer au TQ National et éliminées sportivement de celui-ci se verront octroyer une place pour le Championnat Régional Elite U18 ans. Ces clubs pourront refuser leur place sur cette compétition et pourront alors participer au TQ Régional Elite ou Bassin. En cas de refus ils ne se verront pas sanctionnés par la COC.

#### **2.3.4.5. Tableau des accessions, maintiens et qualifications**

Un tableau faisant état des cas est disponible dans les annexes sportives. Tous les cas non présentés dans ce tableau unique relèveront d'une modification qui sera apportée par la COC et l'ETR après validation du Bureau Directeur.

#### **2.3.4.6. Années d'âges**

Cf. Annexes sportives : Années d'âges pour les compétitions régionales.

#### **2.3.4.7. Grilles de critères TQ**

Chaque année, les Commissions compétentes de chaque département devront remplir les parties nécessaires à l'établissement des grilles nationales. Un classement sera fait en fonction du nombre de points acquis pour chaque club. En cas d'égalité entre plusieurs clubs à l'issue de la validation de ces grilles, ils seront départagés dans l'ordre suivant :

- Nombre de licenciés dans la catégorie U18 ans du même sexe (hors sur classement) au plus tard le 30/04 de la saison en cours
- Nombre de licenciés dans la catégorie U15 ans du même sexe (hors sur classement) au 30/04 de la saison en cours
- Nombre d'équipes jeunes engagées en championnat du même sexe
- Nombre de licenciés de la structure au 30/04 de la saison en cours lors du dépôt du dossier d'inscription

#### **2.3.4.8. Grilles de critères d'évaluation et convention de clubs**

Toute convention de clubs souhaitant s'engager aux qualifications Nationales devra déposer un dossier de demande de grille de critères d'évaluation. Les points concernant les conventions seront comptabilisés de façon à ce que pour chaque rubrique une seule structure composant la convention puisse être retenue. Ainsi seront retenus les points du club composant la convention atteignant le maximum. Chaque rubrique sera évaluée de la même manière.

Seule la rubrique « Sélections Départementales / Régionales / Pôle » sera comptabilisée pour l'ensemble des structures composant la convention.

#### 2.3.4.8.1. Conventions

- 1) Seules les équipes issues des conventions ayant été validées à la saison N-1 sur le territoire Nouvelle-Aquitaine et reconnues par la FFHandball pourront participer aux qualifications du championnat national. Toutes les conventions déclarées en cours d'année N ne permettront pas d'inscrire une équipe aux tournois de qualifications.
- 2) L'ensemble des équipes, ayant des conventions existantes et subissant des modifications de club partenaire et/ou support, auront quant à elles la possibilité de prendre part aux qualifications.
- 3) Toute équipe dans un club ayant le statut de « club participant » à une convention ayant participé au TQ national U17 ans féminins pourra candidater au TQ régional élite ou bassin U18 ans féminins.
- 4) Toute joueuse(s) ayant participé, inscrit sur FDME en tant que pratiquant, ne pourra prétendre participer aux TQ Régional Elite ou Bassin. En cas de manquement, les rencontres faisant apparaître la participation de joueuse(s) entraînera un match perdu (voir article 109 du Règlement Général FFHB).

#### 2.3.4.9. Forfait

- 1) Tous les cas de forfaits sont présentés dans le règlement général des compétitions régionales à l'article 2.2.4.
- 2) En cas de forfait d'une équipe lors de l'épreuve de qualification nationale, la COC régionale appliquera la pénalité sportive en respectant l'ordre ci-dessous :
  - Forfait déclaré J-7 avant la date de qualification, le club fautif recevra une pénalité de 5 points à la Grille

### 2.3.5. Qualification championnat régional élite U18 ans féminines

#### 2.3.5.1. Participation

Cette qualification est ouverte aux clubs féminins ayant pour ambition une participation au championnat régional Elite U18 ans. L'ensemble des clubs du territoire Nouvelle-Aquitaine pourront déposer un dossier pour cette qualification.

Seuls les clubs ayant participé au :

- Championnat National U17 ans Féminins (Championnat ou Challenge)
- Championnat Régional Elite U18 ans Féminins
- Championnat Régional Bassin Excellence et Honneur U18 ans Féminines
- Finalités Régionales U15 ans Féminins

Pourront prétendre à participer à cette compétition.

#### 2.3.5.2. Engagement

Tous les clubs adressent leur engagement à la Ligue Nouvelle-Aquitaine avant une date limite, définie chaque saison par la COC. Chaque Comité et chaque club seront informés du nombre de places accordées par les instances Fédérales à la Nouvelle-Aquitaine (information disponible après la date limite d'inscription).

Si l'équipe engagée n'est pas retenue, le club reste en Départemental ou Régional et verse le montant de l'engagement correspondant à son Comité ou à sa ligue.

Si l'équipe engagée est retenue et qualifiée pour le championnat régional élite, le club verse le montant de l'engagement demandé par la Ligue Nouvelle Aquitaine de Handball.

#### 2.3.5.3. Accession et Maintien

Un tableau faisant état des cas est disponible dans les annexes sportives. Tous les cas non présentés dans ce tableau unique relèveront d'une modification qui sera apportée par la COC et l'ETR après validation du Bureau Directeur.

### 2.3.5.4. Tournoi qualificatif au championnat régional élite U18 ans Féminins

#### 2.3.5.4.1. Période et dossier de qualifications

Les tournois de qualification se déroulent sur un même week-end en juin.

Les clubs éligibles au Tournoi Qualificatif (TQ) déposeront un dossier auprès de l'instance régionale en charge de la compétition. Après étude des dossiers de candidatures la qualification est annoncée au club. Le nombre de places attribuées par la Ligue Nouvelle Aquitaine de Handball pour l'accession pourra n'être connu qu'après le dépôt des dossiers.

L'étude puis le classement des dossiers seront faits en fonction d'une grille de critères établie par les représentants de l'ETR et la COC, ainsi que la constitution des poules et de la formation de compétition. Les grilles d'évaluation sont disponibles dans les annexes sportives.

#### 2.3.5.4.2. Tournoi de qualification

En fonction du nombre de places à attribuer (ayants-droits) l'organisation des tournois respectera le nombre suivant :

- 1 à 2 places : ..... 6 équipes
- 3 à 4 places : ..... 8 équipes
- 5 à 6 places : ..... 10 équipes
- 7 à 8 places : ..... 12 équipes
- 9 à 10 places : .... 15 équipes

Les frais d'arbitrage du TQ régional Elite seront à régler pour chaque club le jour de la compétition cf Guide financier.

Les équipes retenues pour participer au TQ Régional Elite et éliminées sportivement de celui-ci se verront octroyer une place pour le Championnat Régional Bassin. Ces clubs pourront refuser leur place sur cette compétition et pourront alors participer au TQ Régional Bassin. En cas de refus ils ne se verront pas sanctionnés par la COC.

#### 2.3.5.4.3. Années d'âges

Cf. Annexes sportives : Années d'âges pour les compétitions régionales.

#### 2.3.5.4.4. Grilles de critères TQ

Chaque année, les Commissions compétentes de chaque département devront remplir les parties nécessaires à l'établissement des grilles régionales élites. Un classement sera fait en fonction du nombre de points acquis pour chaque club. En cas d'égalité entre plusieurs clubs à l'issue de la validation de ces grilles, ils seront départagés dans l'ordre suivant :

- Nombre de licenciés dans la catégorie U18 ans du même sexe (hors sur classement) au plus tard le 30/04 de la saison en cours
- Nombre de licenciés dans la catégorie U15 ans du même sexe (hors sur classement) au 30/04 de la saison en cours
- Nombre d'équipes jeunes engagées en championnat du même sexe
- Nombre de licenciés de la structure au 30/04 de la saison en cours lors du dépôt du dossier d'inscription

#### 2.3.5.4.5. Grilles de critères d'évaluation et convention de clubs

Toute convention de clubs souhaitant s'engager aux qualifications régionales élites devra déposer un dossier de demande de grille de critères d'évaluation. Les points concernant les conventions seront comptabilisés de façon à ce que pour chaque rubrique une seule structure composant la convention puisse être retenue. Ainsi seront retenus les points du club composant la convention atteignant le maximum. Chaque rubrique sera évaluée de la même manière.

Seule la rubrique « Sélections Départementales / Régionales / Pôle » sera comptabilisée pour l'ensemble des structures composant la convention.

#### 2.3.5.4.6. Conventions

Seules les équipes issues des conventions ayant été validées à la saison N-1 sur le territoire Nouvelle Aquitaine et reconnues par la FFHB pourront participer aux qualifications du Championnat Régional Elite.

Toutes les conventions déclarées en cours d'année N ne permettront pas d'inscrire une équipe aux tournois de qualifications.

L'ensemble des équipes, ayant des conventions existantes et subissant des modifications de club partenaire et/ou support, auront quant à elles la possibilité de prendre part aux qualifications.

Toute équipe dans un club ayant le statut de « club participant » à une convention ayant participé au TQ Régional Elite pourra candidater au TQ Régional Elite ou Bassin.

Toute joueuse(s) ayant participé, inscrit sur FDME en tant que pratiquant, ne pourra prendre prétendre participer aux TQ Régional Elite ou Bassin. En cas de manquement, les rencontres faisant apparaître la participation de joueuse(s) entraînera un match perdu (voir article 109 du Règlement Général FFHB).

#### 2.3.5.4.7. Forfait

Tous les cas de forfaits sont présentés dans le règlement général des compétitions régionales à l'article 2.2.4.

En cas de forfait d'une équipe lors de l'épreuve de qualification Nationale, la COC régionale appliquera la pénalité sportive en respectant l'ordre ci-dessous :

- Forfait déclaré J-30 avant la date de qualification, le club fautif recevra une pénalité de 5 points à la Grille de Critères d'Évaluation qui sera appliquée l'année N+1
- Forfait déclaré J-15 avant la date de qualification, le club fautif recevra une pénalité de 8 points à la Grille de Critères d'Évaluation qui sera appliquée l'année N+1
- Forfait déclaré J-7 avant la date de qualification, le club fautif ne pourra pas se présenter à cette compétition l'année N+1

## 2.3.6. Qualification championnat régional bassin U18 ans féminines

### 2.3.6.1. Participation

Cette qualification est ouverte aux clubs féminins ayant pour ambition une participation au championnat régional bassin U18 ans. Tous les clubs du territoire Nouvelle-Aquitaine pourront déposer un dossier pour cette qualification.

### 2.3.6.2. Engagement

Tous les clubs adressent leur engagement à la Ligue Nouvelle-Aquitaine avant une date limite, définie chaque saison par la COC. Chaque Comité et chaque club seront informés du nombre de places accordées par les instances Fédérales à la Nouvelle-Aquitaine (information disponible après la date limite d'inscription).

Si l'équipe engagée n'est pas retenue, le club reste en départemental et verse le montant de l'engagement correspondant à son Comité.

Si l'équipe engagée est retenue et qualifiée pour le championnat régional, le club verse le montant de l'engagement demandé par la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball.

### 2.3.6.3. Accession et Maintien

Un tableau faisant état des cas est disponible dans les annexes sportives. Tous les cas non présentés dans ce tableau unique relèveront d'une modification qui sera apportée par la COC et l'ETR après validation du Bureau Directeur.

### 2.3.6.4. Tournoi qualificatif au championnat régional bassin U18 ans féminines

#### 2.3.6.4.1. Période et dossier de qualifications

Les tournois de qualification se déroulent sur un même week-end en début de saison sportive.

Les clubs éligibles au tournoi qualificatif (TQ) déposeront un dossier auprès de l'instance régionale en charge de la compétition. Après étude des dossiers de candidatures la qualification est annoncée au club. Le nombre de places attribuées par la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball pour l'accession pourra n'être connu qu'après le dépôt des dossiers.

L'étude puis le classement des dossiers seront faits en fonction d'une grille de critères établie par les représentants de l'ETR et la COC, ainsi que la constitution des poules et de la formation de compétition. Les grilles d'évaluation sont disponibles dans les annexes sportives.

#### 2.3.6.4.2. Tournoi de qualification

En fonction du nombre de places à attribuer (ayants-droits) l'organisation des tournois respectera le nombre suivant :

- 1 à 2 places : ..... 6 équipes
- 3 à 4 places : ..... 8 équipes
- 5 à 6 places : ..... 10 équipes
- 7 à 8 places : ..... 12 équipes
- 9 à 10 places : ..... 15 équipes

Les frais d'arbitrage du TQ régional Elite seront à régler pour chaque club le jour de la compétition cf. Guide financier.

Les équipes retenues pour participer au TQ régional bassin et éliminées seront renvoyées vers leurs comités départementaux

#### 2.3.6.4.3. Années d'âges

Cf. Annexes sportives : Années d'âges pour les compétitions régionales.

#### 2.3.6.4.4. Grilles de critères TQ

Chaque année, les Commissions compétentes de chaque département devront remplir les parties nécessaires à l'établissement des grilles régionales bassin. Un classement sera fait en fonction du nombre de points acquis pour chaque club. En cas d'égalité entre plusieurs clubs à l'issue de la validation de ces grilles, ils seront départagés dans l'ordre suivant :

- Nombre de licenciés dans la catégorie U18 ans du même sexe (hors sur classement) au plus tard le 30/04 de la saison en cours
- Nombre de licenciés dans la catégorie U15 ans du même sexe (hors sur classement) au 30/04 de la saison en cours
- Nombre d'équipes jeunes engagées en championnat du même sexe
- Nombre de licenciés de la structure au 30/04 de la saison en cours lors du dépôt du dossier d'inscription

#### 2.3.6.4.5. Grilles de critères d'évaluation et convention de clubs

Toute convention de clubs souhaitant s'engager aux qualifications régionales bassin devra déposer un dossier de demande de grille de critères d'évaluation. Les points concernant les conventions seront comptabilisés de façon à ce que pour chaque rubrique une seule structure composant la convention puisse être retenue. Ainsi seront retenus les points du club composant la convention atteignant le maximum. Chaque rubrique sera évaluée de la même manière.

Seule la rubrique « Sélections Départementales / Régionales / Pôle » sera comptabilisée pour l'ensemble des structures composant la convention.

#### 2.3.6.4.6. Conventions

Toute équipe dans un club ayant le statut de « club participant » à une convention ayant participé au TQ National ou Régional Elite pourra candidater au TQ Régional Bassin.

Toute joueuse(s) ayant participé, inscrit sur la FDME en tant que pratiquant, ne pourra prétendre participer aux TQ Régional Bassin. En cas de manquement, les rencontres faisant apparaître la participation de joueuse(s) entraînera un match perdu (voir article 109 du Règlement Général FFHB).

#### 2.3.6.4.7. Forfait

- 1) Tous les cas de forfaits sont présentés dans le règlement général des compétitions régionales à l'article 2.2.4.
- 2) En cas de forfait d'une équipe lors de l'épreuve de qualification régionale, la COC régionale appliquera la pénalité sportive en respectant l'ordre ci-dessous :
  - Forfait déclaré J-30 avant la date de qualification, le club fautif recevra une pénalité de 5 points à la grille de critères d'évaluation qui sera appliquée l'année N+1
  - Forfait déclaré J-15 avant la date de qualification, le club fautif recevra une pénalité de 8 points à la grille de critères d'évaluation qui sera appliquée l'année N+1
  - Forfait déclaré J-7 avant la date de qualification, le club fautif ne pourra pas se présenter à cette compétition l'année N+1

## 2.3.7. Division pré-nationale +16 ans masculins

### 2.3.7.1. Participants

La compétition est ouverte aux vingt-quatre (24) clubs ayants acquis leur participation par leur classement au terme de la saison N-1. Ces clubs sont répartis en deux poules de douze (12).

### 2.3.7.2. Formule de la compétition

Les clubs se rencontrent en match aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

Les clubs classés premier de chaque poule se rencontrent sur terrain neutre. Le vainqueur est déclaré champion de Nouvelle-Aquitaine de PRÉNATIONALE.

### 2.3.7.3. Accessions – relégations

#### 2.3.7.3.1. Niveau haut :

Le club classé à la première place de chaque poule accède à la nationale 3 sous réserve de satisfaire aux conditions de participation dudit championnat.

Un barrage entre les deux seconds désigne le troisième accédant. Si le club vainqueur du barrage d'accession ne peut accéder, c'est le perdant du barrage qui accède sous réserve de satisfaire aux conditions de participation dudit championnat. La rencontre se jouera sur le terrain du meilleur barragiste, celui-ci sera déterminé de la façon suivante (dans l'ordre, le critère s'applique si le précédent ne permet pas de départager deux équipes) :

- Ratio nombre de points sur nombre de matches joués
- Ratio goal average, sur nombre de matches joués,
- Ratio meilleure attaque sur nombre de matches joués,
- Tirage au sort.

Si une réserve évoluant en PRÉNATIONALE, souhaite accéder au niveau fédéral, elle doit impérativement évoluer toute la saison en championnat avec un maximum de 4 joueurs de plus de 22 ans (application de l'art 108.2.5 des règlements généraux FFHandball).

#### 2.3.7.3.2. Niveau bas :

Le nombre de relégations en division EXCELLENCE est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 3.

Cf. Annexes Sportives : les différents cas d'accession/relégation - féminins et masculins –

Les barrages de relégations sont supprimés, les descentes s'effectuent en fonction du classement dans les poules et du nombre de points éventuellement pondérés conformément au règlement fédéral.

#### 2.3.7.3.3. Repêchage :

En cas de refus d'accèsion au niveau PRÉNATIONALE d'une équipe accédant, de demande de rétrogradation au niveau inférieur ou de descente suite à application art. 108.2.3 « relation entre équipes de même club », la Commission d'Organisation des Compétitions de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball repêchera une équipe relégable du même niveau. Ainsi le repêchage sera proposé au premier relégable et ainsi de suite jusqu'au dernier relégable.

En cas de refus de l'ensemble des reléposables de se maintenir au niveau concerné, la Commission d'Organisation des Compétitions pourra prendre la décision de faire accéder une équipe du niveau en dessous ou de composer la poule de manière différente.

#### 2.3.7.4. *Compétition N+1*

Elle comprendra vingt-quatre (24) clubs répartis en deux poules.

- les clubs relégués de NATIONALE 3.
- les clubs de Pré Nationale autorisés à rejouer en PRÉNATIONALE.
- les clubs de la division Excellence autorisés à jouer en PRÉNATIONALE.

### 2.3.8. Division excellence +16 ans masculins

#### 2.3.8.1. *Participants*

La compétition est ouverte aux trente-six (36) clubs ayant acquis leur participation par leur classement au terme de la saison N-1. Ces clubs sont répartis en trois poules de douze (12).

#### 2.3.8.2. *Formule de la compétition*

Les clubs se rencontrent en match aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

Le club classé premier de chaque poule disputera un tournoi entre chaque premier de poule sur terrain neutre afin de désigner le champion de Nouvelle-Aquitaine d'EXCELLENCE.

#### 2.3.8.3. *Accessions – relégations*

##### 2.3.8.3.1. Niveau haut :

Le nombre d'accessions en division PRÉNATIONALE est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 3.

Cf. ANNEXES SPORTIVES : les différents cas d'accèsion/relégation - féminins et masculins –

##### 2.3.8.3.2. Niveau bas :

Le nombre de relégations en division HONNEUR est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 3

Cf. ANNEXES SPORTIVES : les différents cas d'accèsion/relégation - féminins et masculins –

Les barrages de relégations sont supprimés, les descentes s'effectuent en fonction du classement dans les poules et du nombre de points éventuellement pondérés conformément au règlement fédéral.

##### 2.3.8.3.3. Barrage accèsion :

En cas de match de barrage pour l'accèsion (cf. annexes sportives : les différents cas d'accèsion/relégation – féminines et masculins), la rencontre se jouera sur le terrain du meilleur barragiste, celui-ci sera déterminé de la façon suivante (dans l'ordre, le critère s'applique si le précédent ne permet pas de départager deux équipes) :

- Ratio nombre de points sur nombre de matches joués
- Ratio goal average, sur nombre de matches joués,
- Ratio meilleure attaque sur nombre de matches joués,
- Tirage au sort.

Si l'équipe la mieux classée refuse l'organisation du barrage, cela sera proposé à l'équipe classée en suivant parmi les barragistes.

#### 2.3.8.3.4. Repêchage :

En cas de refus d'accession au niveau EXCELLENCE d'une équipe accédant, de demande de rétrogradation au niveau inférieur ou de descente suite à application art. 108.2.3 « relation entre équipes de même club », la Commission d'Organisation des Compétitions de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball repêchera une équipe relégable du même niveau. Ainsi le repêchage sera proposé au premier relégable et ainsi de suite jusqu'au dernier relégable.

En cas de refus de l'ensemble des reléposables de se maintenir au niveau concerné, la Commission d'Organisation des Compétitions pourra prendre la décision de faire accéder une équipe du niveau en dessous ou de composer la poule de manière différente.

#### 2.3.8.4. *Compétitions N+1*

Elle comprendra trente (36) clubs répartis en trois poules.

- les clubs relégués de PRÉNATIONALE.
- les clubs de la Division EXCELLENCE autorisés à rejouer en EXCELLENCE.
- les clubs de la division HONNEUR autorisés à jouer en EXCELLENCE

### 2.3.9. Division Honneur + 16 ans masculins

#### 2.3.9.1. *Participants*

La compétition est ouverte aux quarante-quatre (44) clubs ayant acquis leur participation par leur classement au terme de la saison N-1. Ces clubs sont répartis en quatre poules de onze (11).

#### 2.3.9.2. *Formule de la compétition*

Les clubs se rencontrent en match aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

Les clubs classés premier de chaque poule en fin de saison se rencontrent sur un terrain neutre pour déclarer le champion Nouvelle-Aquitaine d'HONNEUR.

#### 2.3.9.3. *Accessions – relégations*

##### 2.3.9.3.1. Niveau haut :

Le nombre d'accessions en division EXCELLENCE est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 3.

Cf. ANNEXES SPORTIVES : les différents cas d'accession/relégation - féminins et masculins –

##### 2.3.9.3.2. Niveau bas :

Le nombre de relégations en division départementale est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 3

Cf. ANNEXES SPORTIVES : les différents cas d'accession/relégation - féminins et masculins

Les barrages de relégations sont supprimés, les descentes s'effectuent en fonction du classement dans les poules et du nombre de points éventuellement pondérés conformément au règlement fédéral.

##### 2.3.9.3.3. Barrage accession :

En cas de match de barrage pour l'accession (cf. annexes sportives : les différents cas d'accession/relégation – féminines et masculins), la rencontre se jouera sur terrain du meilleur barragiste, celui-ci sera déterminé de la façon suivante (dans l'ordre, le critère s'applique si le précédent ne permet pas de départager deux équipes) :

- Ratio nombre de points sur nombre de matches joués
- Ratio goal average, sur nombre de matches joués,
- Ratio meilleure attaque sur nombre de matches joués,
- Tirage au sort.

Si l'équipe la mieux classée refuse l'organisation du barrage, cela sera proposé à l'équipe classée en suivant parmi les barragistes.

Si 1 qualifié : les rencontres se joueront en ½ Finale + Finale. Un tirage au sort intégral sera effectué par la COC sous couvert du Bureau Directeur.

Si 2 ou 3 qualifiés : tournoi à 4 équipes sur une journée soit 6 rencontres. Un tirage au sort intégral sera effectué par la COC sous couvert du Bureau Directeur pour définir l'ordre des rencontres.

#### 2.3.9.3.4. Repêchage :

En cas de refus d'accèsion au niveau HONNEUR d'une équipe accédant, de demande de rétrogradation au niveau inférieur ou de descente suite à application art. 108.2.3 « relation entre équipes de même club », la Commission d'Organisation des Compétitions de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball repêchera une équipe relégable du même niveau. Ainsi le repêchage sera proposé au premier relégable et ainsi de suite jusqu'au dernier relégable. Le classement des reléposables entre les quatre poules sera défini dans le respect de l'article 2.3.3.4 (égalité entre clubs issus de plusieurs poules) du Règlement Général des Compétitions de la FFHandball.

En cas de refus de l'ensemble des reléposables de se maintenir au niveau concerné, la Commission d'Organisation des Compétitions composera une ou des poules impaires.

Sauf cas exceptionnel validé par le Bureau Directeur, aucune équipe ne pourra prétendre à l'accèsion depuis les niveaux départementaux en plus des accédants officiels indiqués dans l'annexe D : les différents cas d'accèsion/relégation.

### 2.3.9.4. Compétition N+1

Elle comprendra quarante-quatre (44) clubs répartis en quatre poules de 11 équipes.

- les clubs relégués de l'EXCELLENCE.
- les clubs de la division HONNEUR autorisés à rejouer en HONNEUR.
- les clubs des divisions départementales autorisés à jouer en HONNEUR.

#### 2.3.9.4.1. Accédants départementaux N+1

Le nombre d'accédants au championnat régional HONNEUR +16 ans masculins issus des championnats départementaux sera défini en fonction du nombre d'équipes ayant participé aux compétitions régulières +16 ans du comité départemental concerné.

Le nombre d'équipes pouvant accéder à l'issue de la saison N+1 par comité départemental apparaîtra dans les annexes du règlement général des compétitions. Le nombre d'équipe sera évalué par rapport à la saison N.

## 2.3.10. Division nationale 3 + 16 ans féminines

### 2.3.10.1. Participants

La compétition est ouverte aux 16 clubs ayant acquis leur participation par leur classement au terme de la saison précédente. Ces clubs sont réunis en deux poules de huit (8).

### 2.3.10.2. Formule de la compétition

#### Première phase

Dans chacune des deux poules, les clubs se rencontrent en matches aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

À l'issue de cette première phase : Les clubs classés aux quatre premières places des deux poules participeront à la poule de play-offs.

Les clubs classés aux autres dernières places participent à la poule de Play Downs.

#### Seconde phase

##### Play-offs

Les huit équipes se rencontrent en matches aller et retour à l'exception des quatre équipes issues d'une même poule qui conserveront le score des matches aller et retour de leur opposition directe.

À l'issue de la première phase, la poule de play-offs est composée selon les règles suivantes :

- Les deux premiers de la poule 1 auront obligatoirement les numéros 1 et 2
- Les deux premiers de la poule 2 auront obligatoirement les numéros 8 et 7
- Les 3e et 4e de la poule 1 auront obligatoirement les numéros 3 et 4
- Les 3e et 4e de la poule 2 auront obligatoirement les numéros 6 et 5.

Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

Le club classé premier est déclaré champion de nationale 3 Nouvelle-Aquitaine.

### Play Downs

Les huit équipes restantes se rencontrent en matchs aller et retour à l'exception des quatre équipes issues d'une même poule qui conserveront les scores des matchs aller et retour de leur opposition directe.

À l'issue de la première phase, la poule de Play Downs est composée selon les règles suivantes :

- Les 5e et 6e de la poule 1 auront obligatoirement les numéros 1 et 2
- Les 5e et 6e de la poule 2 auront obligatoirement les numéros 8 et 7
- Les deux derniers de la poule 1 auront obligatoirement les numéros 3 et 4
- Les deux derniers de la poule 2 auront obligatoirement les numéros 6 et 5.

Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

### **2.3.10.3. Accessions – relégations**

#### 2.3.10.3.1. Niveau haut :

Les clubs classés aux trois premières places accèdent à la NATIONALE 2 sous réserve de satisfaire aux conditions de participation dudit championnat et de non-modification par la FFHandball du nombre d'accédants. Si un club ne peut accéder, c'est le club suivant qui accède sous réserve de satisfaire aux conditions de participation dudit championnat. Application des textes fédéraux si des modifications sont réalisées par la FFHB. Si une équipe réserve évoluant en NATIONALE 3, souhaite accéder au niveau fédéral, elle doit impérativement évoluer toute la saison en championnat avec un maximum de 4 joueuses de plus de 22 ans (application de l'art 108.2.5 des règlements généraux FFHB).

#### 2.3.10.3.2. Niveau bas :

Le nombre de relégations en division PRÉNATIONALE est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 2  
Cf. ANNEXES SPORTIVES : les différents cas d'accession/relégation - féminins et masculins –

#### 2.3.10.3.3. Repêchage :

En cas de refus d'accession au niveau NATIONALE 2 d'une équipe accédant, de demande de rétrogradation au niveau inférieur ou de descente suite à application art. 108.2.3 « relation entre équipes de même club », la Commission d'Organisation des Compétitions de la Nouvelle-Aquitaine de Handball repêchera une équipe relégable du même niveau. Ainsi le repêchage sera proposé au premier relégable et ainsi de suite jusqu'au dernier relégable. En cas de refus de l'ensemble des relégables de se maintenir au niveau concerné, la Commission d'Organisation des Compétitions pourra prendre la décision de faire accéder une équipe du niveau en dessous ou de composer la poule de manière différente.

### **2.3.10.4. Compétition saison N+1**

Elle comprendra seize (16) clubs répartis en deux poules de huit (8).

- Les clubs relégués de NATIONALE 2 issus du territoire Nouvelle-Aquitaine,
- Les clubs de la Division NATIONALE 3 autorisés à rejouer en NATIONALE 3
- Les clubs de la division PRÉNATIONALE autorisés à jouer en nationale 3 Féminine Nouvelle-Aquitaine.

## **2.3.11. Division Pré-nationale + 16 ans féminines**

### **2.3.11.1. Participants**

La compétition est ouverte aux vingt-quatre (24) clubs ayant acquis leur participation par leur classement au terme de la saison N-1. Ces clubs sont répartis en deux poules de douze (12).

### 2.3.11.2. Formule de la compétition

Les clubs se rencontrent en match aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

Les clubs classés premier de chaque poule se rencontrent sur terrain neutre. Le vainqueur est déclaré champion de Nouvelle-Aquitaine de PRÉNATIONALE.

### 2.3.11.3. Accessions – relégations

2.3.11.3.1. Niveau haut :

Le club classé à la première place de chaque poule accède à la Nationale 3 sous réserve de satisfaire aux conditions de participation dudit championnat.

Un barrage entre les deux seconds désigne éventuellement un troisième accédant si nécessaire. Si le club ne peut accéder, c'est le club classé deuxième qui accède sous réserve de satisfaire aux conditions de participation dudit championnat. L'éventuel barrage se jouera sur le terrain du meilleur barragiste, celui-ci sera déterminé de la façon suivante (dans l'ordre, le critère s'applique si le précédent ne permet pas de départager deux équipes) :

- Ratio nombre de points sur nombre de matches joués
- Ratio goal average, sur nombre de matches joués,
- Ratio meilleure attaque sur nombre de matches joués,
- Tirage au sort.

2.3.11.3.2. Niveau bas :

Le nombre de relégations en division EXCELLENCE est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 2 Cf. ANNEXES SPORTIVES : les différents cas d'accession/relégation - féminins et masculins –

Les barrages de relégations sont supprimés, les descentes s'effectuent en fonction du classement dans les poules et du nombre de points éventuellement pondérés conformément au règlement fédéral.

2.3.11.3.3. Repêchage :

En cas de refus d'accession au niveau PRÉNATIONALE d'une équipe accédant, de demande de rétrogradation au niveau inférieur ou de descente suite à application art. 108.2.3 « relation entre équipes de même club », la Commission d'Organisation des Compétitions de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball repêchera une équipe relégable du même niveau. Ainsi le repêchage sera proposé au premier relégable et ainsi de suite jusqu'au dernier relégable.

En cas de refus de l'ensemble des reléposables de se maintenir au niveau concerné, la Commission d'Organisation des Compétitions pourra prendre la décision de faire accéder une équipe du niveau en dessous ou de composer la poule de manière différente.

### 2.3.11.4. Compétition N+1

Elle comprendra vingt-quatre (24) clubs répartis en deux poules.

- Les clubs relégués de NATIONALE 3.
- Les clubs de Pré nationale autorisés à rejouer en PRÉNATIONALE.
- Les clubs de la division Excellence autorisés à jouer en PRÉNATIONALE.

## 2.3.12. Division excellence + 16 ans féminines

### 2.3.12.1. Participants

La compétition est ouverte aux trente-six (36) clubs ayant acquis leur participation par leur classement au terme de la saison N-1. Ces clubs sont répartis en trois poules de douze (12).

### 2.3.12.2. Formule de la compétition

Les clubs se rencontrent en match aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

### 2.3.12.3. Accessions – relégations

Le nombre d'accessions en division EXCELLENCE est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 2.  
Cf. ANNEXES SPORTIVES : les différents cas d'accession/relégation - féminins et masculins –

#### 2.3.12.3.1. Barrage accession :

En cas de match de barrage pour l'accession (cf. annexes sportives : les différents cas d'accession/relégation – féminines et masculins), la rencontre se jouera sur le terrain du meilleur barragiste, celui-ci sera déterminé de la façon suivante (dans l'ordre, le critère s'applique si le précédent ne permet pas de départager deux équipes) :

- Ratio nombre de points sur nombre de matches joués
- Ratio goal average, sur nombre de matches joués,
- Ratio meilleure attaque sur nombre de matches joués,
- Tirage au sort.

Si l'équipe la mieux classée refuse l'organisation du barrage, cela sera proposé à l'équipe classée en suivant parmi les barragistes.

### 2.3.12.4. Repêchage

En cas de refus d'accession au niveau EXCELLENCE d'une équipe accédant, de demande de rétrogradation au niveau inférieur ou de descente suite à application art. 108.2.3 « relation entre équipes de même club », la Commission d'Organisation des Compétitions de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball repêchera une équipe reléguable du même niveau. Ainsi le repêchage sera proposé au premier reléguable et ainsi de suite jusqu'au dernier reléguable.

En cas de refus de l'ensemble des reléguables de se maintenir au niveau concerné, la Commission d'Organisation des Compétitions composera une ou des poules impaires.

Sauf cas exceptionnel validé par le Bureau Directeur, aucune équipe ne pourra prétendre à l'accession depuis les niveaux départementaux en plus des accédant officiels indiqués dans l'annexe D : les différents cas d'accession/relégation.

### 2.3.12.5. Cas particulier

En cas de relégation de six (6) ou plus d'équipes du niveau NATIONALE 2 Féminine, la Commission d'Organisation des Compétitions avec accord du Bureau Directeur proposera une formule de compétition qui précisera le nombre de descentes et d'accessions dans chaque poule et niveau de jeu.

### 2.3.12.6. Compétition N+1

Elle comprendra trente-six (36) clubs répartis en trois poules de douze (12).

- Les clubs relégués de PRÉNATIONALE.
- Les clubs de la Division EXCELLENCE autorisés à rejouer en EXCELLENCE.
- Les clubs des comités autorisés à jouer en division EXCELLENCE.

## 2.3.13. Finalités régionales adultes masculines & féminines

### 2.3.13.1. Lieu

A l'issue des championnats régionaux Nouvelle-Aquitaine, la Commission d'Organisation des Compétitions définira un (ou plusieurs) lieu(x), neutre(s) (dans la mesure du possible), pour jouer les rencontres entre les premiers de chaque poule pour attribuer le titre régional dans chaque catégorie concernée.

Dans un souci de déplacement, le lieu de compétition sera défini en fonction des distances à parcourir par chaque club suivant la disponibilité des salles et l'accord du club désigné pour recevoir.

Les clubs recevant ces différentes compétitions recevront une convention de partenariat à signer faisant état des impositions.

### **2.3.13.2. Formule de compétition**

Les rencontres se joueront dans le respect des règlements fédéraux, l'équipe désignée comme recevant sera tirée au sort par la Commission d'Organisation des Compétitions après la dernière journée de championnat régional.

Pour les divisions PRÉNATIONALE Féminines & Masculines, les rencontres se joueront dans la mesure du possible sur terrain neutre.

Pour les divisions EXCELLENCE Féminines & Masculines, les rencontres se joueront dans la mesure du possible sur terrain neutre sous forme de tournoi à 3 équipes comme indiqué dans le paragraphe 4.1.3.

Pour la division HONNEUR Masculine, les rencontres se joueront dans la mesure du possible sur terrain neutre en ½ Finale + Finale. Un tirage au sort intégral sera effectué par la COC sous couvert du Bureau Directeur.

La COC avec la validation du bureau directeur de la ligue, pourra modifier cette organisation si nécessaire.

### **2.3.13.3. Date & Horaires**

La date sera communiquée à l'ensemble des clubs dans le calendrier régional des compétitions envoyé en début de saison sportive. L'horaire des rencontres sera communiqué par la COC. Aucune modification horaire ne pourra être acceptée sur cette journée. Aucun report ne pourra être accepté.

### **2.3.13.4. Forfait**

En cas de forfait au cours de la phase finale d'une compétition, le club fautif ne pourra accéder à la division supérieure

### **2.3.13.5. Lieu de compétition**

Les différentes rencontres des journées de finalités seront obligatoirement organisées sur l'ensemble du territoire Nouvelle-Aquitaine.

La COC régionale sollicitera chaque année l'ensemble des comités départementaux après avoir validé la liste des équipes participant aux finalités régionales en leur fournissant la liste des clubs retenus.

L'ensemble des comités départementaux proposera à partir de cette liste l'ordre des clubs pouvant recevoir une journée de finalités. Cette liste permettra à la COC régionale de prioriser la réception des rencontres sur l'ensemble du territoire Nouvelle-Aquitaine.

### **2.3.13.6. Référent tribune - Création d'une section : lutte contre les violences**

Dans le cadre de la lutte contre toutes formes de violences, la COC et la Discipline ont décidé de mettre en place sur les championnats régionaux U17, U18 et les finalités régionales, UN REFERENT PUBLIC, pour les clubs convoqués en commission de discipline suite à des faits d'incivilités.

Le référent sera en appui du RSEC pour aider au maintien d'un climat bienveillant dans les tribunes et au respect de tous les acteurs du jeu.

Un protocole de mise en œuvre sera communiqué aux clubs concernés par la sanction disciplinaire.

Il sera demandé à chaque club de désigner un « référent tribune », personne licenciée au club qui sera garante de la bonne tenue des supporters de son club. Il sera l'interlocuteur privilégié du Responsable de Salle et de l'Espace de Compétitions en cas de débordements.

## 2.4. Annexes Sportives

### 2.4.1. Annexe A – Années d’âges générales

L’assemblée générale de la FFHB détermine l’amplitude des âges qui est rattachée aux diverses compétitions organisées par elle-même, ses ligues et ses comités.

#### Au niveau départemental

CATEGORIES D'AGES - SAISON 2022/2023																					
	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001 et avant		
	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans et plus		
MASCULIN ET FEMININ													**		+ 16 ans						
													*		-18 ans						
													*		-15 ans						
													*		-13 ans						
				EC		-11 ans															
	Baby Hand			Mini Hand																	

#### Au niveau Régional

Féminines	Catégorie	Joueuses de	Nées le
	+ 16 ans	17 ans et plus	2005 et avant*
	-18 ans	17, 16 et 15 ans	2005, 2006 et 2007*

  

Masculins	Catégorie	Joueurs de	Nés le
	+ 16 ans	17 ans et plus	2005 et avant*
	-17 ans	16, 15 et 14 ans	2006, 2007 et 2008

#### Au niveau national

Féminines	Catégorie	Joueuses de	Nées le
	+ 16 ans	17 ans et plus	2005 et avant*
	-17 ans	16, 15 et 14 ans	2006, 2007 et 2008

  

Masculins	Catégorie	Joueurs de	Nés le
	+ 16 ans	17 ans et plus	2005 et avant*
	-18 ans	17, 16 et 15 ans	2005, 2006 et 2007

### 2.4.2. Annexe B – Années d’âges pour les compétitions régionales

#### Année(s) de naissance

- 15 ans M et F .....2008, 2009, 2010
- 18 ans F .....2005, 2006, 2007 (\*2008 dérogations uniquement liste pôle espoir)
- 17 ans M .....2006, 2007, 2008
- + 16 ans F .....2005 et avant (\*2006 et 2007 dérogations uniquement liste pôle espoir)
- + 16 ans M .....2005 et avant (\*2006 dérogations uniquement liste pôle espoir)

## 2.4.3. Annexe C – Calendrier général des compétitions V.05/07/22

DATE CALENDRAIRE	PARTICULARITES	Z O N E A	COMPETITIONS MASCULINES					FILIERE MASCULINE	COMPETITIONS FEMININES					FILIERE FEMININE	U15 NAQ U15 F & M	COUPES DE FRANCE			
			PNM	ERM	HRM	17 ELITE	17 BASSIN		N3F	PNF	ERF	18 ELITE	18 BASSIN			NAT M A S	NAT F E M	REG	DEPT
WE 03/04 septembre																			
WE 10/11 septembre					TQ								TQ		IC NA T1		1/16	1er tour	
WE 17/18 septembre			1	1			TQ		1	1				TQ					
WE 24/25 septembre			2	2	1	1			2	2	1	1							
WE 01/02 octobre			3	3	2	2	1		3	3	2	2	1						
WE 08/09 octobre			4	4	3	3	2		4	4	3	3	2					2è tour	
WE 15/16 octobre			5	5	4	4	3		5	5	4	4	3						
WE 22/23 octobre			R	R	R	R	4		R	R	R	R	4						1er tour
Mercredi 26 octobre								SN1 2007 du 24 au 28						éval access					
WE 29/30 octobre			R	R	R	R	R		R	R	R	R	R						
Mercredi 02 novembre								Eval IL CREPS											
WE 05/06 novembre			6	6	5	R	R	IC NA T1	6	R	5	R	R	IC NA T2					
WE 12/13 novembre			7	7	6	5	5		7	6	6	5	5						
WE 19/20 novembre			R	R	R	6	6		R	R	R	6	6						2è tour
WE 26/27 novembre			8	8	7	7	R		8	7	7	R	R						
Mercredi 30 novembre								Eval CREPS											
WE 03/04 décembre			9	9	8	8	7		9	8	8	7	7						
Mercredi 07 décembre								CREPS											
WE 10/11 décembre			10	10	9	9	8		10	9	9	8	8						3è tour
WE 17/18 décembre			R	R	R	R	R		R	R	R	R	R						3è tour
24/12/22 au 01/01/23																			
WE 07/08 janvier			R	R	10	10	R		11	10	10	R	R						1/8
Mercredi 11 janvier														prépa IP					
WE 14/15 janvier			R	R	R	11	R	IC NA T2	R	R	R	9	R	IC NA T3 / opè 2008					4è tour
WE 21/22 janvier			11	11	11	12	9		12	11	11	10	9						
Mercredi 25 janvier								IP Poitiers											
WE 28/29 janvier			12	12	12	13	10		13	12	12	11	10	Interpoles du 27 au 31					
Mercredi 01 février								SN2 2007 du 30 au 3											1/4
WE 04/05 février			13	13	13	14			14	13	13	R							1/4
Mercredi 08 février														stage IL & stage 09/10					
WE 11/12 février			R	R	R	R				R	R	R							
Mercredi 15 février								IL & acc 2009											
WE 18/19 février			R	R	R	R				R	R	R		SN U18 du 13 au 17					FINALES DE
WE 25/26 février			14	14	14	15	1		1	14	14	12	1						
Mercredi 01 mars								Interpoles 05, 06, 07 du 27 au 5											
WE 04/05 mars			15	15	15	R	2		2	15	15	13	2						
WE 11/12 mars			16	16	16	16	3		3	16	16	14	3						
WE 18/19 mars			R	R	R	17	4		R	R	R	15	4						
Mercredi 22 mars								éval poles											
WE 25/26 mars			17	17	17	18	5		4	17	17	R	5	IL Celles 2008					
WE 01/02 avril			18	18	18	19	6		5	18	18	16	6						1/2
Mercredi 05 avril																			
WE 08/09 avril	Pâques		R	R	R	R	R	IC rég 09	R	R	R	R	R	IC rég 09					1/2
Mercredi 12 avril								stage IL											FINALES DE ZONE
WE 15/16 avril			R	R	R	R	R		R	R	R	R	R						
Mercredi 19 avril								stage IL						concours pôle					
WE 22/23 avril			19	19	19	20	7		R	19	19	R	7						
WE 29/30 avril			20	20	20	21	8		6	20	20	17	8						
Mercredi 03 mai								concours											
WE 06/07 mai			21	21	21	R	9		7	21	21	R	9	SN U16 du 1 au 5					
Mercredi 10 mai								IL 08 du 8 au 12	R	R	R	18	R						
WE 13/14 mai			R	R	R	22	R												
Jeu 18 Mai	Ascension																		
WE 20/21 mai			22	22	22	BARRAGE ALLER	10		8	22	22		10						1er tour finalités
Mercredi 24 mai								IC nat 09 du 24 au 28						IC nat 09 du 24 au 28					
WE 27/28 mai	Pentecôte					BARRAGE RETOUR													
WE 03/04 juin			BARRAGES & FINALITES	BARRAGES & FINALITES	BARRAGES & FINALITES				BARRAGES & FINALITES	BARRAGES & FINALITES	TQ FR et ELITE								
WE 10/11 juin	AG de LIGUE						FINALITES							FINALITES	TOUR FINAL 11/06	FINALES	FINALES	FINALES	FINALES
WE 17/18 juin														IC NA T1					
WE 24/25 juin																			

## 2.4.4. Annexe D – Les différents cas d’accession :

### CHAMPIONNAT MASCULIN - 0 DESCENTE DE N3

<b>PNM</b>	<b>PRENATIONALE</b>				
	<b>A</b>	<b>B</b>			
	1	1	Accession N3		
	2	2	Barrage Accession		
	3	3			
	4	4			
	5	5			
	6	6			
	7	7			
	8	8			
	9	9			
	10	10			
11	11	Relégation			
12	12	Relégation			
<b>ERM</b>	<b>EXCELLENCE</b>				
	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>		
	1	1	1	Accession PN	
	2	2	2	Accession PN	
	3	3	3	Barrage Accession: 1	
	4	4	4		
	5	5	5		
	6	6	6		
	7	7	7		
	8	8	8		
	9	9	9		
	10	10	10		
11	11	11	Relégation		
12	12	12	Relégation		
<b>HRM</b>	<b>HONNEUR</b>				
	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	
	1	1	1	1	Accession EXC
	2	2	2	2	Accession EXC
	3	3	3	3	Barrage Accession: 1
	4	4	4	4	
	5	5	5	5	
	6	6	6	6	
	7	7	7	7	
	8	8	8	8	
	9	9	9	9	1 descente
10	10	10	10	Relégation	
11	11	11	11	Relégation	
<b>DEPART</b>	<b>12 Accessions - Départ.</b>				
	<p><b>50 équipes et plus dans le championnat départ. : 3 accessions</b>  <b>30 équipes et plus dans le championnat départ. : 2 accessions</b>  <b>1 à 29 équipes dans le championnat départ. : 1 accession</b></p>				

## CHAMPIONNAT MASCULIN - 1 DESCENTE DE N3

24 MN3 -3 DN3 0 DEXC -4 MEXC 7 24 <b>PNM</b>	<b>PRENATIONALE</b>				
	<b>A</b>	<b>B</b>			
	1	1	Accession N3		
	2	2	Barrage Accession		
	3	3			
	4	4			
	5	5			
	6	6			
	7	7			
	8	8			
	9	9			
	10	10			
11	11	Relégation			
12	12	Relégation			
36 MPN -7 DPN 4 DHON -6 MHON 9 36 <b>ERM</b>	<b>EXCELLENCE</b>				
	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>		
	1	1	1	Accession PN	
	2	2	2	Accession PN	
	3	3	3		
	4	4	4		
	5	5	5		
	6	6	6		
	7	7	7		
	8	8	8		
	9	9	9		
	10	10	10		
11	11	11	Relégation		
12	12	12	Relégation		
44 MEXC -9 DEXC 6 DDEP -9 MDEP 12 44 <b>HRM</b>	<b>HONNEUR</b>				
	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	
	1	1	1	1	Accession EXC
	2	2	2	2	Accession EXC
	3	3	3	3	
	4	4	4	4	
	5	5	5	5	
	6	6	6	6	
	7	7	7	7	
	8	8	8	8	
	9	9	9	9	2 descentes
10	10	10	10	Relégation	
11	11	11	11	Relégation	
<b>DEPART</b>	<b>12 Accessions - Départ.</b>				
	50 équipes et plus dans le championnat départ. : 3 accessions 30 équipes et plus dans le championnat départ. : 2 accessions 1 à 29 équipes dans le championnat départ. : 1 accession				

CHAMPIONNAT MASCULIN - 2 DESCENTES DE N3

24 MN3 -3 DN3 1 DEXC -4 MEXC 6 24 <b>PNM</b>	PRENATIONALE			
	A	B		
	1	1		Accession N3
	2	2		Barrage Accession
	3	3		
	4	4		
	5	5		
	6	6		
	7	7		
	8	8		
	9	9		
	10	10		
11	11	Relégation		
12	12	Relégation		

36 MPN -6 DPN 4 DHON -6 MHON 8 36 <b>ERM</b>	EXCELLENCE				
	A	B	C		
	1	1	1		Accession PN
	2	2	2		Barrage Accession: 2
	3	3	3		
	4	4	4		
	5	5	5		
	6	6	6		
	7	7	7		
	8	8	8		
	9	9	9		
	10	10	10		
11	11	11	Relégation		
12	12	12	Relégation		

44 MEXC -8 DEXC 6 DDEP -10 MDEP 12 44 <b>HRM</b>	HONNEUR					
	A	B	C	D		
	1	1	1	1		Accession EXC
	2	2	2	2		Barrage Accession : 3
	3	3	3	3		
	4	4	4	4		
	5	5	5	5		
	6	6	6	6		
	7	7	7	7		
	8	8	8	8		
	9	9	9	9		3 descentes
	10	10	10	10		Relégation
11	11	11	11	Relégation		

<b>DEPART</b>	<b>12 Accessions - Départ.</b>
	50 équipes et plus dans le championnat départ. : 3 accessions 30 équipes et plus dans le championnat départ. : 2 accessions 1 à 29 équipes dans le championnat départ. : 1 accession

CHAMPIONNAT MASCULIN - 3 DESCENTES DE N3

24 MN3 -3 DN3 2 DEXC -4 MEXC 5 24	<b>PNM</b>	<b>PRENATIONALE</b>				
		A	B			
		1	1	Accession N3		
		2	2	Barrage Accession		
		3	3			
		4	4			
		5	5			
		6	6			
		7	7			
		8	8			
		9	9			
		10	10	1 descente		
11	11	Relégation				
12	12	Relégation				
36 MPN -5 DPN 4 DHON -6 MHON 7 36	<b>ERM</b>	<b>EXCELLENCE</b>				
		A	B	C		
		1	1	1	Accession PN	
		2	2	2	Barrage Accession: 2	
		3	3	3		
		4	4	4		
		5	5	5		
		6	6	6		
		7	7	7		
		8	8	8		
		9	9	9		
		10	10	10		
11	11	11	Relégation			
12	12	12	Relégation			
44 MEXC -7 DEXC 6 DDEP -11 MDEP 12 44	<b>HRM</b>	<b>HONNEUR</b>				
		A	B	C	D	
		1	1	1	1	Accession EXC
		2	2	2	2	Barrage Accession : 2
		3	3	3	3	
		4	4	4	4	
		5	5	5	5	
		6	6	6	6	
		7	7	7	7	
		8	8	8	8	
		9	9	9	9	Relégation
10	10	10	10	Relégation		
11	11	11	11	Relégation		
<b>DEPART</b>	<b>12 Accessions - Départ.</b>					
	<b>50 équipes et plus dans le championnat départ. : 3 accessions</b> <b>30 équipes et plus dans le championnat départ. : 2 accessions</b> <b>1 à 29 équipes dans le championnat départ. : 1 accession</b>					

CHAMPIONNAT MASCULIN - 4 DESCENTES DE N3

24 MN3 -3 DN3 3 DEXC -5 MEXC 5 24 <b>PNM</b>	PRENATIONALE		
	A	B	
	1	1	Accession N3
	2	2	Barrage Accession
	3	3	
	4	4	
	5	5	
	6	6	
	7	7	
	8	8	
	9	9	
	10	10	1 descente
	11	11	Relégation
12	12	Relégation	

36 MPN -5 DPN 5 DHON -6 MHON 6 36 <b>ERM</b>	EXCELLENCE			
	A	B	C	
	1	1	1	Accession PN
	2	2	2	Barrage Accession: 1
	3	3	3	
	4	4	4	
	5	5	5	
	6	6	6	
	7	7	7	
	8	8	8	
	9	9	9	
	10	10	10	1 descente
	11	11	11	Relégation
12	12	12	Relégation	

44 MEXC -6 DEXC 6 DDEP -12 MDEP 12 44 <b>HRM</b>	HONNEUR				
	A	B	C	D	
	1	1	1	1	Accession EXC
	2	2	2	2	Barrage accession : 2
	3	3	3	3	
	4	4	4	4	
	5	5	5	5	
	6	6	6	6	
	7	7	7	7	
	8	8	8	8	1 descente
	9	9	9	9	Relégation
	10	10	10	10	Relégation
11	11	11	11	Relégation	

12 Accessions - Départ.

DEPART

50 équipes et plus dans le  
championnat départ. : 3 accessions  
 30 équipes et plus dans le  
championnat départ. : 2 accessions  
 1 à 29 équipes dans le championnat  
 départ. : 1 accession

CHAMPIONNAT MASCULIN - 5 DESCENTES DE N3

24 MN3 -3 DN3 4 DEXC -5 MEXC 4 24 <b>PNM</b>	PRENATIONALE		
	A	B	
	1	1	Accession N3
	2	2	Barrage Accession
	3	3	
	4	4	
	5	5	
	6	6	
	7	7	
	8	8	
	9	9	
	10	10	Relégation
11	11	Relégation	
12	12	Relégation	

36 MPN -4 DPN 5 DHON -7 MHON 6 36 <b>ERM</b>	EXCELLENCE			
	A	B	C	
	1	1	1	Accession PN
	2	2	2	Barrage accession: 1
	3	3	3	
	4	4	4	
	5	5	5	
	6	6	6	
	7	7	7	
	8	8	8	
	9	9	9	
	10	10	10	2 descentes
11	11	11	Relégation	
12	12	12	Relégation	

44 MEXC -6 DEXC 7 DDEP -13 MDEP 12 44 <b>HRM</b>	HONNEUR				
	A	B	C	D	
	1	1	1	1	Accession EXC
	2	2	2	2	Barrage accession : 2
	3	3	3	3	
	4	4	4	4	
	5	5	5	5	
	6	6	6	6	
	7	7	7	7	
	8	8	8	8	2 descentes
	9	9	9	9	Relégation
10	10	10	10	Relégation	
11	11	11	11	Relégation	

12 Accessions - Départ.

DEPART

50 équipes et plus dans le  
championnat départ. : 3 accessions  
 30 équipes et plus dans le  
championnat départ. : 2 accessions  
 1 à 29 équipes dans le championnat  
 départ. : 1 accession

CHAMPIONNAT MASCULIN - 6 DESCENTES DE N3

24 MN3 -3 DN3 5 DEXC -6 MEXC 4 24 <b>PNM</b>	PRENATIONALE		
	A	B	
	1	1	Accession N3
	2	2	Barrage Accession
	3	3	
	4	4	
	5	5	
	6	6	
	7	7	
	8	8	
	9	9	
	10	10	Relégation
	11	11	Relégation
12	12	Relégation	

36 MPN -4 DPN 6 DHON -8 MHON 6 36 <b>ERM</b>	EXCELLENCE			
	A	B	C	
	1	1	1	Accession PN
	2	2	2	
	3	3	3	
	4	4	4	
	5	5	5	
	6	6	6	
	7	7	7	
	8	8	8	
	9	9	9	
	10	10	10	Relégation
	11	11	11	Relégation
12	12	12	Relégation	

44 MEXC -6 DEXC 8 DDEP -14 MDEP 12 44 <b>HRM</b>	HONNEUR				
	A	B	C	D	
	1	1	1	1	Accession EXC
	2	2	2	2	Barrage accession : 2
	3	3	3	3	
	4	4	4	4	
	5	5	5	5	
	6	6	6	6	
	7	7	7	7	
	8	8	8	8	3 descentes
	9	9	9	9	Relégation
	10	10	10	10	Relégation
11	11	11	11	Relégation	

<b>DEPART</b>	12 Accessions - Départ.
	50 équipes et plus dans le championnat départ. : 3 accessions 30 équipes et plus dans le championnat départ. : 2 accessions 1 à 29 équipes dans le championnat départ. : 1 accession

## CHAMPIONNAT FEMININ - 0 DESCENTE DE N2

<b>N3F</b>	<b>N3F</b>		
	1	Accession N2	
	2	Accession N2	
	3	Accession N2	
	4		
	5		
	6		
	7		
	8		
	9		
	10		
	11		
	12		
	13		
	14		
	15	Relégation	
16	Relégation		

  

<b>PNF</b>	<b>PRENATIONALE</b>		
	<b>A</b>	<b>B</b>	
	1	1	Accession
	2	2	Accession
	3	3	Barrage Accession
	4	4	
	5	5	
	6	6	
	7	7	
	8	8	
	9	9	
	10	10	
11	11	Relégation	
12	12	Relégation	

  

<b>ERF</b>	<b>EXCELLENCE</b>			
	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	
	1	1	1	Accession
	2	2	2	Accession
	3	3	3	Barrage Accession: 1
	4	4	4	
	5	5	5	
	6	6	6	
	7	7	7	
	8	8	8	
	9	9	9	
	10	10	10	1 descente
11	11	11	Relégation	
12	12	12	Relégation	

  

<b>DEPART</b>	<b>10 Accessions - Départ.</b>
	2 x 33 1 x 64 2 x 24-40-47 4 x 16-17-86-79 1 x 19-23-87

## CHAMPIONNAT FEMININ - 1 DESCENTE DE N2

			<b>N3F</b>			
	16					
MN2	-3		1	Accession N2		
DN2	0		2	Accession N2		
MPNF	5		3	Accession N2		
DPNF	-2		4			
	16		5			
			6			
			7			
			8			
			9			
			10			
			11			
			12			
			13			
			14			
			15	Relégation		
			16	Relégation		
			<b>PRENATIONALE</b>			
			<b>A</b>	<b>B</b>		
	24		1	1		
MN3	-5		2	2	Accession	
DN3	2		3	3	Accession	
MEXC	7		4	4		
DEXC	-4		5	5		
	24		6	6		
			7	7		
			8	8		
			9	9		
			10	10		
			11	11	Relégation	
			12	12	Relégation	
			<b>EXCELLENCE</b>			
			<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	
	36		1	1	1	
MEXC	-7		2	2	2	Accession
DEXC	4		3	3	3	Accession
MDEP	10		4	4	4	
DDEP	-7		5	5	5	
	36		6	6	6	
			7	7	7	
			8	8	8	
			9	9	9	
			10	10	10	2 descentes
			11	11	11	Relégation
			12	12	12	Relégation
			<b>10 Accessions - Départ.</b>			
			2 x 33			
			1 x 64			
			2 x 24-40-47			
			4 x 16-17-86-79			
			1 x 19-23-87			
			<b>DEPART</b>			

## CHAMPIONNAT FEMININ - 2 DESCENTES DE N2

<p>16 MN2 -3 DN2 1 MPNF 4 DPNF -2 16</p> <p><b>N3F</b></p>	<b>N3F</b>			
	1	Accession N2		
	2	Accession N2		
	3	Accession N2		
	4			
	5			
	6			
	7			
	8			
	9			
	10			
	11			
	12			
	13			
	14			
	15	Relégation		
16	Relégation			
<p>24 MN3 -4 DN3 2 MEXC 6 DEXC -4 24</p> <p><b>PNF</b></p>	<b>PRENATIONALE</b>			
	A		B	
	1	1	Accession	
	2	2	Barrage Accession	
	3	3		
	4	4		
	5	5		
	6	6		
	7	7		
	8	8		
	9	9		
	10	10	1 descente	
11	11	Relégation		
12	12	Relégation		
<p>36 MEXC -6 DEXC 4 MDEP 10 DDEP -8 36</p> <p><b>ERF</b></p>	<b>EXCELLENCE</b>			
	A	B	C	
	1	1	1	Accession
	2	2	2	Accession
	3	3	3	
	4	4	4	
	5	5	5	
	6	6	6	
	7	7	7	
	8	8	8	
	9	9	9	
	10	10	10	Relégation
11	11	11	Relégation	
12	12	12	Relégation	
<b>DEPART</b>	<b>10 Accessions - Départ.</b>			
	<p>2 x 33 1 x 64 2 x 24-40-47 4 x 16-17-86-79 1 x 19-23-87</p>			





## CHAMPIONNAT FEMININ - 5 DESCENTES DE N2

			<b>N3F</b>			
	16					
MN2	-3		1			Accession N2
DN2	4		2			Accession N2
MPNF	3		3			Accession N2
DPNF	-4		4			
	16		5			
			6			
			7			
			8			
			9			
			10			
			11			
			12			
			13			Relégation
			14			Relégation
			15			Relégation
			16			Relégation
			<b>PRENATIONALE</b>			
			<b>A</b>	<b>B</b>		
	24		1	1		Accession
MN3	-3		2	2		
DN3	4		3	3		
MEXC	5		4	4		
DEXC	-6		5	5		
	24		6	6		
			7	7		
			8	8		
			9	9		
			10	10		Relégation
			11	11		Relégation
			12	12		Relégation
			<b>EXCELLENCE</b>			
			<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	
	36		1	1	1	Accession
MEXC	-5		2	2	2	Barrage Access: 1
DEXC	6		3	3	3	
MDEP	10		4	4	4	
DDEP	-11		5	5	5	
	36		6	6	6	
			7	7	7	
			8	8	8	
			9	9	9	Relégation
			10	10	10	Relégation
			11	11	11	Relégation
			12	12	12	Relégation
			<b>10 Accessions - Départ.</b>			
			2 x 33			
			1 x 64			
			2 x 24-40-47			
			4 x 16-17-86-79			
			1 x 19-23-87			
			<b>DEPART</b>			

## CHAMPIONNAT FEMININ - 6 DESCENTES DE N2

			<b>N3F</b>			
	16		N3F			
MN2	-3		1			Accession N2
DN2	5		2			Accession N2
MPNF	2		3			Accession N2
DPNF	-4		4			
	16		5			
			6			
			7			
			8			
			9			
			10			
			11			
			12			Relégation
			13			Relégation
			14			Relégation
			15			Relégation
			16			Relégation
			<b>PRENATIONALE</b>			
			A		B	
	24					
MN3	-2		1	1		Accession
DN3	4		2	2		
MEXC	4		3	3		
DEXC	-6		4	4		
	24		5	5		
			6	6		
			7	7		
			8	8		
			9	9		
			10	10		Relégation
			11	11		Relégation
			12	12		Relégation
			<b>EXCELLENCE</b>			
			A		B	C
	36					
MEXC	-4		1	1	1	Accession
DEXC	6		2	2	2	
MDEP	10		3	3	3	
DDEP	-12		4	4	4	
	36		5	5	5	
			6	6	6	
			7	7	7	
			8	8	8	1 descente
			9	9	9	Relégation
			10	10	10	Relégation
			11	11	11	Relégation
			12	12	12	Relégation
			<b>10 Accessions - Départ.</b>			
			2 x 33			
			1 x 64			
			2 x 24-40-47			
			4 x 16-17-86-79			
			1 x 19-23-87			
			<b>DEPART</b>			

## 2.4.5. Annexe E – Grilles d'évaluation U18 ans masculins :

GRILLE D'ÉVALUATION MASCULIN LIGUE NOUVELLE AQUITAINE DE HANDBALL																			
Niveaux	Saisons	NIVEAU DE JEU EN - 18 ANS				NIVEAU DE JEU EN - 15 ANS		SELECTIONS / POLE			STRUCTURATION		TECHNIQUE		ARBITRAGE	MALUS			
		Championnat et Challenge U18 National	Championnat Régional Niveau Excellence	Championnat Régional Niveau Honneur	Championnat Départemental	Championnat Départemental Niveau (A)	Bonus Finalités Régionales - 15 Ans	Inter-Ligues (B)(C)	Stages national (B) (C) SNI - SN2	Sélection Nationales (B) (C) France Jeunes	Joueur en pôle espoirs (B)(C)	Officiel de table - labellisé FDMÉ catégorie U18 Mas	Equipe Jeunes (U13 - U15) même Sexe dont une équipe en U15 (D)	Official Responsable Manager Equipe U18 (E)	Official Responsable Manager Equipe U15 (E)	Ecole d'Arbitrage	Forfait isolé (F) Equipe U15 - U18 mas (équipe première)	Forfait Général (F) Equipe U15 - U18 mas (équipe première)	Officiel de table présent sur FDMÉ catégorie U18 Mas
		8 points	6 points	4 points	1 point	1 point	2 points	1 point / joueur	8 points / joueur	12 points / joueur	6 points / joueur	1 point par certifié	Socle = 2 points Si 2 équipes en plus : 4 points	EF : 8 points EIR Certifié : 6 points ER Certifié : 4 points AD Certifié : 1 point	EF : 8 points EIR Certifié : 6 points ER Certifié : 4 points AD Certifié : 1 point	5 points	-10 points / forfait	- 30 points	Malus -2 points si dépassement de 4 absences
NATIONAL U18 France (si projet U17 non valide)	SAISON en cours																		
	SAISON N-1																		
U18 Région (si projet U17 non valide)	SAISON N-1																		
	SAISON N-2																		
U17 ELITES (TQ Saison N)	SAISON N-1																		
	SAISON N-2																		
U17 BASSINS (TQ Saison N)	SAISON N-1																		
	SAISON N-2																		
BASSINS Equipes Réserves (points divisés par 2)	SAISON N-1																		
	SAISON N-2																		

### Légende

(A) Equipes concernées pour le 33 les 12 premières équipes, pour le 64 les 6 premières équipes, pour le 17, 86, 16, 79 les 5 premiers du championnat quadri-départemental, pour le 24, 40, 47 les 3 premiers du Championnat Tri-Départemental, pour le 87, 19 et 23

(B) Points attribués par joueur pour participation à la compétition inter ligues sur FdmE, retenu pour un stage national (SNI ou/et SN2), une sélection France Jeunes, pensionnaire du pôle espoirs.

(C) Un joueur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois (une seule rubrique).

(D) Dans la condition où les équipes n'ont pas déclaré de forfait général en cours de saison

(E) Manager présent sur au moins 75 % des FdmE des matchs joués de l'équipe concernée en tant qu'officiel responsable. EF = Entraîneur Fédéral Toute Mention - EIR = Entraîneur Inter Régional Toute Mention - ER = Entraîneur Régional - AD = Animateur Départemental

(F) Forfaits des catégories - 15 Ans et - 18 Ans (sur l'équipe 1 de la catégorie)

## 2.4.6. Annexe F – Grilles d'évaluation U18 ans féminines :

	NIVEAU DE JEU EN - 18 ANS						NIVEAU DE JEU EN - 15 ANS		SELECTIONS / POLE		STRUCTURATION	TECHNIQUE		ARBITRAGE	MALUS	
	Championnat et Challenge U18-U17 National	Championnat Régional Elite	Championnat Régional Bassin Excellence	Championnat Régional Bassin Honneur	Championnat Excellence (1)	Championnat Excellence Dép. (3)	Bonus Finalités Régionales - 15 Ans	Inter-Ligues (6)(7)	Joueuse(s) en pôle accession (6)(7)	Equipe Jeunes Même Sexe si U13 - U15 dont une de U15 (4)		Manager Equipe U18-U17 (5)	Manager Equipe U15 (5)	Ecole d'Arbitrage	Forfait isolé (8)	Forfait Général (8)
TQ National	8 points	6 points	4 points	1 point	1 point	1 point	2 points	4 points / joueur(se)	4 points / joueur(se)	Si 2 équipes en plus : 4 points	EF : 8 points EIR Certifié : 6 points ER Certifié : 4 points AD Certifié : 1 point	EF : 8 points EIR Certifié : 6 points ER Certifié : 4 points AD Certifié : 1 point	5 points	-10 points / forfait	- 30 points	- 2 points
TQ Elite TQ Bassin	8 points	6 points	4 points	2 points	1 point	1 point	2 points	4 points / joueur(se)	2 points / joueur(se)	Si 2 équipes en plus : 4 points	EF : 8 points EIR Certifié : 6 points ER Certifié : 5 points AD Certifié : 2 points	EF : 8 points EIR Certifié : 6 points ER Certifié : 5 points AD Certifié : 2 points	5 points	- 8 points / forfait	- 24 points	- 2 points
TQ Elite & Bassin Equipe Réserve	x	3 points	2 points	2 points	1 point	x	x	x	x	Si 2 équipes en plus : 4 points	- Manager de l'équipe Réserve - EF : 8 points EIR Certifié : 6 points ER Certifié : 5 points AD Certifié : 2 points	EF : 8 points EIR Certifié : 6 points ER Certifié : 5 points AD Certifié : 2 points	5 points	- 8 points / forfait	- 24 points	- 2 points
SAISON EN COURS																
SAISON N-1																

### Légende

(1) - Equipes concernées pour le 33 les 12 premières équipes, pour le 64 les 6 premières équipes pour le 24, 40, 47 les 2 premiers du Championnat Tri-Départemental, pour le 17, 19, 23, 86, 87, 16, 79 le premier du meilleur niveau de pratique départementale - 18 Ans.

(2) - Une seule équipe par département soit l'équipe la mieux classée au niveau départemental pour chaque comité

(3) - Equipes concernées pour le 33 les 12 premières équipes, pour le 64 les 6 premières équipes, pour le 17, 86, 87, 16, 79 les deux premiers du niveau de pratique départementale - 15 Ans le plus élevé, pour le 24, 40, 47 les 3 premiers du Championnat Tri-Départemental, pour le 19 et 23 le premier du Championnat Départemental - 15 Ans le plus élevé

(4) - Dans la condition où les équipes n'ont pas déclaré de forfait général en cours de saison

(5) - Manager présent sur au moins 75 % des FdmE des matchs joués de l'équipe concernée en tant qu'officiel. EF = Entraîneur Fédéral Toute Mention - EIR = Entraîneur Inter Régional Toute Mention - ER = Entraîneur Régional - AD = Animateur Départemental (ou équivalence ITFE). L'ensemble des managers doivent être certifiés pour pouvoir être comptabilisés (si Manager en cours de formation, donc non certifié, minoration de 50% des points de la rubrique)

(6) - Points attribués par joueuse pour participation aux inter ligues sur FdmE. Points attribués par joueuse pensionnaire du pôle accession.

(7) - Une joueuse comptabilisée dans la rubrique Inter Ligues ne peut être comptabilisée dans l'autre rubrique.

(8) - Forfaits des catégories - 15 Ans et - 18 Ans (sur l'équipe 1 de la catégorie)

\*Cas Particulier - Equipes Réserves

## 2.4.7. Annexe G – cas Accession / Maintien U18 ans féminines :

### PRATIQUE U18F-U17F - CAS 12 AYANTS DROITS FFHB NAHB - FIN SAISON 2022 / 2023

Les tableaux ci-dessous présentent les "accessions et maintiens" des clubs à l'issue de la saison 2022 / 2023

#### INFORMATION IMPORTANTE

Attention le nombre d'ayants-droits pour la saison 2023 / 2024 ne seront connu qu'à l'issue de la saison 2022 / 2023

La présentation ci-dessous se base donc sur 12 ayants-droits

#### CHAMPIONNAT DE FRANCE

##### U17F - NATIONAL

1	x	Maintien	U17F Championnat National - 2022/2023	Si accord club
2	x	Maintien	U17F Championnat National - 2022/2023	Si accord club
3	x	Maintien	U17F Championnat National - 2022/2023	Si accord club
4	x	Maintien	U17F Championnat National - 2022/2023	Si accord club
5	x	Maintien	U17F Championnat National - 2022/2023	Si accord club
6	x	Maintien	U17F Championnat National - 2022/2023	Si accord club
7	x	Maintien	U17F Championnat National - 2022/2023	Si accord club
8	x	Maintien	U17F Championnat National - 2022/2023	Si accord club
9	x	Maintien	U17F Championnat National - 2022/2023	Si accord club
10	x	TQ U17F Nat.	Qualification en TQ	x
11	x	TQ U17F Nat.	Qualification en TQ	x
12	x	TQ U17F Nat.	Qualification en TQ	x

**Maintien des équipes en  
Championnat de France U17F -  
2022 / 2023**

**Dossier  
Etabli ETR / COC**

#### Qui peut s'engager ?

Clubs Championnat libérant sa  
place  
Clubs U17F Challenge National  
Clubs U18F Elite  
Clubs U18F Excellence Bassin  
Clubs Finalités Régionales U15F

#### TQ U17F NATIONAL - JUIN 2023

Si 1 à 2 places : tournoi à 6 équipes retenues sur dossier ETR  
Si 3 à 4 places : tournoi à 8 équipes sur dossier ETR  
Si 5 à 6 places : tournoi à 10 équipes sur dossier ETR

#### DIVISION U18F ELITE (10 à 12 équipes)

Compétition annuelle en rencontre aller / retour

##### U18F - REGIONAL ELITE

1	TQ U17F Nat.	Equipes éliminées TQ U17F Nat.	Si accord club
2	TQ U17F Nat.	Equipes éliminées TQ U17F Nat.	Si accord club
3	TQ U17F Nat.	Equipes éliminées TQ U17F Nat.	Si accord club
4	TQ U17F Nat.	Equipes éliminées TQ U17F Nat.	Si accord club
5	TQ U17F Nat.	Equipes éliminées TQ U17F Nat.	Si accord club
6	Maintien	U18F Régional Elite 2022/2023	Si accord club
7	Maintien	U18F Régional Elite 2022/2023	Si accord club
8	Accession	Champion U18F Exc. Bassin - 2023	Si accord club
9	Accession	Vice-Champion U18F Exc. Bassin - 2023	Si accord club
10	TQ U18F Elite	Qualification en TQ	x
11	TQ U18F Elite	Qualification en TQ	x
12	TQ U18F Elite	Qualification en TQ	x

**Clubs Eliminés du  
TQ National  
Juin 2023**

**Maintien des équipes classées  
1, 2 en U18F Elite**

**Accession Bassin**

**Dossier  
Etabli ETR / COC**

#### Qui peut s'engager ?

Clubs Championnat libérant sa  
place  
Clubs U17F Challenge National  
Clubs U18F Elite  
Clubs U18F Excellence Bassin  
Clubs U18F Honneur Bassin  
Clubs Finalités Régionales U15F

#### TQ U18F ELITE - JUIN 2023

Si 1 à 2 places : tournoi à 6 équipes retenues sur dossier ETR  
Si 3 à 4 places : tournoi à 8 équipes sur dossier ETR  
Si 5 à 6 places : tournoi à 10 équipes sur dossier ETR

**DIVISION REGIONALE - 4 POULES 6 EQUIPES**
*Compétition en deux phases : brassage puis excellence / honneur*
*Finalités pour classement de 1 à 24 en match aller / retour*
**U18F - REGIONAL BASSIN**

<i>Excellence Poule A - Poule B</i>			
1	TQ U18F Elite	Equipes éliminées TQ U18F Elite	Si accord club
2	TQ U18F Elite	Equipes éliminées TQ U18F Elite	Si accord club
3	TQ U18F Elite	Equipes éliminées TQ U18F Elite	Si accord club
4	TQ U18F Elite	Equipes éliminées TQ U18F Elite	Si accord club
5	Maintien	U18F Excellence Bassin - 2022/2023	Si accord club
6	Maintien	U18F Excellence Bassin - 2022/2023	Si accord club
7	Maintien	U18F Excellence Bassin - 2022/2023	Si accord club
8	Maintien	U18F Excellence Bassin - 2022/2023	Si accord club
9	Maintien	U18F Excellence Bassin - 2022/2023	Si accord club
10	Maintien	U18F Excellence Bassin - 2022/2023	Si accord club
11	Maintien	U18F Excellence Bassin - 2022/2023	Si accord club
12	Maintien	U18F Excellence Bassin - 2022/2023	Si accord club
<i>Honneur Poule A - Poule B</i>			
13	Maintien	U18F Honneur Bassin - 2022/2023	Si accord club
14	Maintien	U18F Honneur Bassin - 2022/2023	Si accord club
15	TQ U18F Rég.	Qualification en TQ	x
16	TQ U18F Rég.	Qualification en TQ	x
17	TQ U18F Rég.	Qualification en TQ	x
18	TQ U18F Rég.	Qualification en TQ	x
19	TQ U18F Rég.	Qualification en TQ	x
20	TQ U18F Rég.	Qualification en TQ	x
21	TQ U18F Rég.	Qualification en TQ	x
22	TQ U18F Rég.	Qualification en TQ	x
23	TQ U18F Rég.	Qualification en TQ	x
24	TQ U18F Rég.	Qualification en TQ	x

**Clubs Éliminés du  
TQ Elite  
Juin 2023**
**Maintien des équipes classées  
3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 du U18F  
Régional Bassin Excellence**
**Maintien des équipes classées  
1, 2 du U18F Régional Bassin  
Honneur**
**Dossier  
Établi ETR / COC**
**TQ U18F REGIONAL - SEPTEMBRE 2023**

Si 9 à 10 places : tournoi à 15 équipes retenues sur dossier ETR

Si 11 à 12 places : tournoi à 18 équipes sur dossier ETR

Si 13 à 14 places : tournoi à 20 équipes sur dossier ETR

**Qui peut s'engager ?**

Tous les clubs

Classement Dossier ETR

## 2.4.8. Annexe H – Formule U17 masculins :

Championnat France U18 Mas			
Les 8 équipes se maintiennent en fin de saison 2022/2023 = 8 clubs			
10	+ 1 équipe ayant droit = Vainqueur du championnat Elite 2022/2023 + 1 équipe ayant droit si LNA effectif dans les 3 ligues = 2ème championnat Elite 2022/2023		
U17 Mas ELITE			
12	1	3ème Poule Elite	
	2	4ème Poule Elite	
	3	5ème Poule Elite	
	4	6ème Poule Elite	
	5	7ème Poule Elite	
	6	8ème Poule Elite	
	7	9ème Poule Elite	
	8	10ème Poule Elite	
	9	11ème Poule Elite	
	10	1er TQ Elite U17	TQ Elite U17 sur dossier pour 8 équipes
	11	2ème TQ Elite U17	TQ début septembre 2023
	12	3ème TQ Elite U17	
Formule Championnat Elite :		Championnat aller / retour 22 matchs (Démarrer après TQ - assez tôt)	
U17 Mas BASSIN			
24	1	4ème TQ Elite U17	
	2	5ème TQ Elite U17	
	3	6ème TQ Elite U17	
	4	7ème TQ Elite U17	
	5	8ème TQ Elite U17	
	6	12ème Poule Elite	Classement Poule Elite saison 2022/2023
	7	1er Niveau Bassin Poule Haute Excellence	Classement U17mas
	8	2ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	Niveau Bassin poule Haute (Excellence)
	9	3ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	Saison 2022/2023
	10	4ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	
	11	1er Niveau Bassin Poule basse Honneur	Classement U17mas Niveau Bassin Poule Basse (Honneur)
	12	2ème Niveau Honneur Honneur	Saison 2022/2023
13			
14			
15			
16			
17		TQ Bassins ouvert pour 18 équipes Sélection sur dossier	
18	12		
19	Places	A voir pour 6 tournois de 3 équipes Les 2 premiers qualifiés = 2x6= 12 équipes	
20	TQ Bassins		
21		Joue en Septembre 2023	
22			
23			
24			
Formule Championnat Bassins :		4 poules de 6 équipes Phase 1 = Championnat aller / retour = 10 journées Phase 2 = Niveaux (2 poules Hautes - 2 poules Basses) = 10 journées Finales	

1 descente U18 France en fin de saison 2022/2023			
7 clubs (8-1) se maintiennent en fin de saison 2022/2023			
9	+ 1 équipe ayant droit = Vainqueur du championnat Elite 2022/2023 + 1 équipe ayant droit si LNA effectif dans les 3 ligues = 2ème championnat Elite 2022/2023		
<b>U17 Mas ELITE</b>			
	1	Descente 1 U18 France	
		Descente U18 France saison 2022/2023	
12	2	3ème Poule Elite	
	3	4ème Poule Elite	
	4	5ème Poule Elite	
	5	6ème Poule Elite	
	6	7ème Poule Elite	Classement U17 mas Poule Elite Saison 2022/2023
	7	8ème Poule Elite	
	8	9ème Poule Elite	
	9	10ème Poule Elite	
	10	11ème Poule Elite	
	11	1er TQ Elite U17	
	12	2ème TQ Elite U17	TQ début septembre 2023
			Formule
		Championnat Elite :	

<b>U17 Mas BASSIN</b>			
	1	3ème TQ Elite U17	Classement TQ Elite U17 Non qualifiées Sept 2023 (Les non qualifiés)
	2	4ème TQ Elite U17	
	3	5ème TQ Elite U17	
	4	6ème TQ Elite U17	
	5	12ème Poule Elite	Poule Elite saison 2022/2023
	6	1er Niveau Bassin Poule Haute Excellence	Classement U17mas Niveau Bassin poule Haute (Excellence) Saison 2022/2023
	7	2ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	
	8	3ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	
	9	4ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	
	10	5ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	
	11	1er Niveau Bassin Poule basse Honneur	Classement U17mas Niveau Bassin Poule Basse (Honneur) Saison 2022/2023
24	12	2ème Niveau Bassin Poulle Basse Honneur	
	13		<p style="color: red;">TQ Bassins ouvert pour 18 équipes Sélection sur dossier</p> <p style="color: red;">A voir pour 6 tournois de 3 équipes Les 2 premiers qualifiés = 2x6= 12 équipes</p> <p style="color: red;">Joue en Septembre 2023</p>
	14		
	15		
	16		
	17		
	18	12 Places	
	19	TQ Bassins	
	20		
	21		
	22		
	23		
	24		
		Formule	4 poules de 6 équipes Phase 1 = Championnat aller / retour = 10 journées Phase 2 = Niveaux (2 poules Hautes - 2 poules Basses) = 10 journées Finales
		Championnat Bassins :	

2 descentes U18 France en fin de saison 2022/2023				
6 clubs (8-2) se maintiennent en fin de saison 2022/2023				
8	+ 1 équipe ayant droit = Vainqueur du championnat Elite 2022/2023 + 1 équipe ayant droit si LNA effectif dans les 3 ligues = 2ème championnat Elite 2022/2023			
<b>U17 Mas ELITE</b>				
1	Descente 1 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023		
2	Descente 2 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023		
12	3ème Poule Elite	Classement U17 mas Poule Elite Saison 2022/2023		
	4ème Poule Elite			
	5ème Poule Elite			
	6ème Poule Elite			
	7ème Poule Elite			
	8ème Poule Elite			
	9ème Poule Elite			
	10ème Poule Elite			
	11		1er TQ Elite	TQ Elite U17 sur dossier pour 6 équipes
	12		2ème TQ Elite	TQ début septembre 2023
Formule Championnat Elite :		Championnat aller / retour 22 matchs (Démarrer après TQ - assez tôt)		

<b>U17 Mas BASSIN</b>		
1	3ème TQ Elite	Classement TQ Elite Sept 2023 (Les non qualifiés)
2	4ème TQ Elite	
3	5ème TQ Elite	
4	6ème TQ Elite	
5	11ème Poule Elite	Poule Elite saison 2022/2023
6	12ème Poule Elite	
7	1er Niveau Bassin Poule Haute Excellence	Classement U17mas Niveau Bassin poule Haute (Excellence) Saison 2022/2023
8	2ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	
9	3ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	
10	4ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	
11	1er Niveau Bassin Poule basse Honneur	Classement U17mas Niveau Bassin Poule Basse (Honneur) Saison 2022/2023
12	2ème Niveau Bassin Poule Basse Honneur	
13		
14		
15		
16		
17		<b>TQ Bassins ouvert pour 18 équipes Sélection sur dossier</b>
18	12	
19	Places	
20	TQ Bassins	<b>A voir pour 6 tournois de 3 équipes Les 2 premiers qualifiés = 2x6= 12 équipes</b>
21		<b>Joue en Septembre 2023</b>
22		
23		
24		
Formule Championnat Bassins :		4 poules de 6 équipes Phase 1 = Championnat aller / retour = 10 journées Phase 2 = Niveaux (2 poules Hautes - 2 poules Basses) = 10 journées Finales

3 descentes U18 France en fin de saison 2022/2023			
5 clubs (8-3) se maintiennent en fin de saison 2022/2023			
7	+ 1 équipe ayant droit = Vainqueur du championnat Elite 2022/2023 + 1 équipe ayant droit si LNA effectif dans les 3 ligues = 2ème championnat Elite 2022/2023		
<b>U17 Mas ELITE</b>			
1	Descente 1 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023	
2	Descente 2 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023	
3	Descente 3 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023	
12	4	3ème Poule Elite	
	5	4ème Poule Elite	
	6	5ème Poule Elite	
	7	6ème Poule Elite	Classement U17 mas Poule Elite Saison 2022/2023
	8	7ème Poule Elite	
	9	8ème Poule Elite	
	10	9ème Poule Elite	
	11	1er TQ Elite	TQ Elite U17 sur dossier pour 6 équipes
12	2ème TQ Elite	TQ début septembre 2023	
Formule Championnat Elite :		Championnat aller / retour 22 matchs (Démarrer après TQ - assez tôt)	
<b>U17 Mas BASSIN</b>			
1	3ème TQ Elite	Classement TQ Elite Sept 2023 (Les non qualifiés)	
2	4ème TQ Elite		
3	5ème TQ Elite		
4	6ème TQ Elite		
5	10ème Poule Elite	Poule Elite saison 2022/2023	
6	11ème Poule Elite		
7	12ème Poule Elite		
8	1er Niveau Bassin Poule Haute Excellence	Classement U17mas Niveau Bassin poule Haute (Excellence) Saison 2022/2023	
9	2ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence		
10	3ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence		
11	1er Niveau Bassin Poule basse Honneur	Classement U17mas Niveau Bassin Poule Basse (Honneur) Saison 2022/2023	
12	2ème Niveau Bassin Poule Basse Honneur		
24	13		<p style="color: red;">TQ Bassins ouvert pour 18 équipes Sélection sur dossier</p> <p style="color: red;">A voir pour 6 tournois de 3 équipes Les 2 premiers qualifiés = 2x6= 12 équipes</p> <p style="color: red;">Joue en Septembre 2023</p>
	14		
	15		
	16		
	17		
	18	12	
	19	Places	
	20	TQ Bassins	
	21		
	22		
	23		
	24		
Formule Championnat Bassins :		4 poules de 6 équipes Phase 1 = Championnat aller / retour = 10 journées Phase 2 = Niveaux (2 poules Hautes - 2 poules Basses) = 10 journées Finales	

4 descentes U18 France en fin de saison 2022/2023			
4 clubs (8-4) se maintiennent en fin de saison 2022/2023			
6	+ 1 équipe ayant droit = Vainqueur du championnat Elite 2022/2023 + 1 équipe ayant droit si LNA effectif dans les 3 ligues = match de barrage A/R entre 2ème championnat Elite 2022/2023 et mieux classé U18 France equipe qui descend		
U17 Mas ELITE			
1	Perdant barrage	Match de barrage perdant (juin) entre 2ème U17 Elite et U18 France mieux classé	
2	Descente 2 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023	
3	Descente 3 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023	
4	Descente 4 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023	
12	5	3ème Poule Elite	
	6	4ème Poule Elite	
	7	5ème Poule Elite	Classement U17 mas
	8	6ème Poule Elite	Poule Elite
	9	7ème Poule Elite	Saison 2022/2023
	10	8ème Poule Elite	
	11	1er TQ Elite	TQ Elite U17 sur dossier pour 6 équipes
12	2ème TQ Elite	TQ début septembre 2023	
Formule Championnat Elite :		Championnat aller / retour 22 matchs (Démarrer après TQ - assez tôt)	
U17 Mas BASSIN			
1	3ème TQ Elite	Classement TQ Elite Sept 2023 (Les non qualifiés)	
2	4ème TQ Elite		
3	5ème TQ Elite		
4	6ème TQ Elite		
12	5	9ème Poule Elite	
	6	10ème Poule Elite	Poule Elite saison 2022/2023
	7	11ème Poule Elite	
	8	12ème Poule Elite	
9	1er Niveau Bassin Poule Haute Excellence	Classement U17mas Niveau Bassin poule Haute (Excellence) Saison 2022/2023	
10	2ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence		
11	3ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence		
24	12	1er Niveau Bassin Poule Basse Honneur	Classement U17mas Niveau Bassin Poule Basse (Honneur) Saison 2022/2023
	13		
	14		
	15		
	16		
	17		TQ Bassins ouvert pour 18 équipes Sélection sur dossier
	18	12 Places	
	19	TQ Bassins	A voir pour 6 tournois de 3 équipes Les 2 premiers qualifiés = 2x6= 12 équipes
	20		
	21		Joue en Septembre 2023
	22		
	23		
24			
Formule Championnat Bassins :		4 poules de 6 équipes Phase 1 = Championnat aller / retour = 10 journées Phase 2 = Niveaux (2 poules Hautes - 2 poules Basses) = 10 journées Finales	

5 descentes U18 France en fin de saison 2022/2023			
3 clubs (8-5) se maintiennent en fin de saison 2022/2023			
5	+ 1 équipe ayant droit = Vainqueur du championnat Elite 2022/2023 + 1 équipe ayant droit si LNA effectif dans les 3 ligues = match de barrage A/R entre 2ème championnat Elite 2022/2023 et mieux classé U18 France équipe qui descend		
U17 Mas ELITE			
1	Perdant barrage	Match de barrage perdant (juin) entre 2ème U17 Elite et U18 France mieux classé	
2	Descente 2 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023	
3	Descente 3 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023	
4	Descente 4 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023	
5	Descente 5 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023	
12	6	3ème Poule Elite	
	7	4ème Poule Elite	
	8	5ème Poule Elite	Classement U17 mas Poule Elite
	9	6ème Poule Elite	Saison 2022/2023
	10	7ème Poule Elite	
11	1er TQ Elite	TQ Elite U17 sur dossier pour 6 équipes	
12	2ème TQ Elite	TQ début septembre 2023	
Formule Championnat Elite :		Championnat aller / retour 22 matchs (Démarrer après TQ - assez tôt)	
U17 Mas BASSIN			
1	3ème TQ Elite	Classement TQ Elite Sept 2023 (Les non qualifiés)	
2	4ème TQ Elite		
3	5ème TQ Elite		
4	6ème TQ Elite		
5	8ème Poule Elite	Poule Elite saison 2022/2023	
6	9ème Poule Elite		
7	10ème Poule Elite		
8	11ème Poule Elite		
9	1er Niveau Bassin Poule Haute Excellence	Classement U17mas Niveau Bassin poule Haute (Excellence) Saison 2022/2023	
10	2ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence		
11	3ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence		
24	12	1er Niveau Bassin Poule basse Honneur	Classement U17mas Niveau Bassin Poule Basse (Honneur) Saison 2022/2023
	13		
	14		
	15		
	16		
	17		TQ Bassins ouvert pour 18 équipes Sélection sur dossier
	18	12	
	19	Places	
	20	TQ Bassins	A voir pour 6 tournois de 3 équipes Les 2 premiers qualifiés = 2x6= 12 équipes
	21		Joue en Septembre 2023
	22		
	23		
24			
Formule Championnat Bassins :		4 poules de 6 équipes Phase 1 = Championnat aller / retour = 10 journées Phase 2 = Niveaux (2 poules Hautes - 2 poules Basses) = 10 journées Finales	

6 descentes U18 France en fin de saison 2022/2023

2 clubs (8-6) se maintiennent en fin de saison 2022/2023

4

+ 1 équipe ayant droit = Vainqueur du championnat Elite 2022/2023  
+ 1 équipe ayant droit si LNA effectif dans les 3 ligues = match de barrage A/R entre  
2ème championnat Elite 2022/2023 et mieux classé U18 France équipe qui descend

U17 Mas ELITE

1	Perdant barrage	Match de barrage perdant (juin) entre 2ème U17 Elite et U18 France mieux classé
2	Descente 2 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
3	Descente 3 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
4	Descente 4 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
5	Descente 5 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
6	Descente 6 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
12	7	3ème Poule Elite
8	4ème Poule Elite	Classement U17 mas
9	5ème Poule Elite	Poule Elite
10	6ème Poule Elite	Saison 2022/2023
11	1er TQ Elite	TQ Elite U17 sur dossier pour 6 équipes
12	2ème TQ Elite	TQ début septembre 2023
	Formule	Championnat aller / retour
	Championnat Elite :	22 matchs (Démarrer après TQ - assez tôt)

U17 Mas BASSIN

1	3ème TQ Elite	Classement TQ Elite Sept 2023 (Les non qualifiés)
2	4ème TQ Elite	
3	5ème TQ Elite	
4	6ème TQ Elite	
5	7ème Poule Elite	Poule Elite saison 2022/2023
6	8ème Poule Elite	
7	9ème Poule Elite	
8	10ème Poule Elite	
9	11ème Poule Elite	
10	1er Niveau Bassin Poule Haute Excellence	Classement U17mas
11	2ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	Niveau Bassin poule Haute (Excellence) Saison 2022/2023
24	1er Niveau Bassin Poule basse Honneur	Classement U17mas Niveau Bassin Poule Basse (Honneur) Saison 2022/2023
13		
14		
15		
16		
17		TQ Bassins ouvert pour 18 équipes
18	12	Sélection sur dossier
19	Places	
20	TQ Bassins	A voir pour 6 tournois de 3 équipes Les 2 premiers qualifiés = 2x6= 12 équipes
21		Joue en Septembre 2023
22		
23		
24		
	Formule	4 poules de 6 équipes
	Championnat Bassins :	Phase 1 = Championnat aller / retour = 10 journées Phase 2 = Niveaux (2 poules Hautes - 2 poules Basses) = 10 journées Finales

7 descentes U18 France en fin de saison 2022/2023		
1 club (8-7) se maintiennent en fin de saison 2022/2023		
3	+ 1 équipe ayant droit = Vainqueur du championnat Elite 2022/2023 + 1 équipe ayant droit si LNA effectif dans les 3 ligues = match de barrage A/R entre 2ème championnat Elite 2022/2023 et mieux classé U18 France equipe qui descend	
U17 Mas ELITE		
1	Perdant barrage	Match de barrage perdant (juin) entre 2ème U17 Elite et U18 France mieux classé
2	Descente 2 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
3	Descente 3 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
4	Descente 4 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
5	Descente 5 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
6	Descente 6 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
7	Descente 7 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
8	3ème Poule Elite	Classement U17 mas Poule Elite Saison 2022/2023
9	4ème Poule Elite	
10	5ème Poule Elite	
11	1er TQ Elite	TQ Elite U17 sur dossier pour 6 équipes
12	2ème TQ Elite	TQ début septembre 2023
Formule Championnat Elite :		Championnat aller / retour 22 matchs (Démarrer après TQ - assez tôt)
U17 Mas BASSIN		
1	3ème TQ Elite	Classement TQ Elite Sept 2023 (Les non qualifiés)
2	4ème TQ Elite	
3	5ème TQ Elite	
4	6ème TQ Elite	
5	6ème Poule Elite	Poule Elite saison 2022/2023
6	7ème Poule Elite	
7	8ème Poule Elite	
8	9ème Poule Elite	
9	10ème Poule Elite	
10	11ème Poule Elite	
11	1er Niveau Bassin Poule Haute Excellence	Classement U17mas Niveau Bassin poule Haute (Excellence) Saison 2022/2023
12	2ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	
13		
14		
15		
16		
17		<b>TQ Bassins ouvert pour 18 équipes Sélection sur dossier</b>
18	12 Places	<b>A voir pour 6 tournois de 3 équipes Les 2 premiers qualifiés = 2x6= 12 équipes</b>
19	TQ Bassins	
20		
21		<b>Joue en Septembre 2023</b>
22		
23		
24		
Formule Championnat Bassins :		4 poules de 6 équipes Phase 1 = Championnat aller / retour = 10 journées Phase 2 = Niveaux (2 poules Hautes - 2 poules Basses) = 10 journées Finales

8 descentes U18 France en fin de saison 2022/2023		
Aucun club (8-8) se maintient en fin de saison 2022/2023		
2	+ 1 équipe ayant droit = Vainqueur du championnat Elite 2022/2023 + 1 équipe ayant droit si LNA effectif dans les 3 ligues = match de barrage A/R entre 2ème championnat Elite 2022/2023 et mieux classé U18 France équipe qui descend	
U17 Mas ELITE		
1	Perdant barrage	Match de barrage perdant (juin) entre 2ème U17 Elite et U18 France mieux classé
2	Descente 2 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
3	Descente 3 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
4	Descente 4 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
5	Descente 5 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
6	Descente 6 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
7	Descente 7 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
8	Descente 8 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
9	3ème Poule Elite	Classement U17 mas
10	4ème Poule Elite	Poule Elite Saison 2022/2023
11	1er TQ Elite	TQ Elite U17 sur dossier pour 6 équipes
12	2ème TQ Elite	TQ début septembre 2023
Formule Championnat Elite :		Championnat aller / retour 22 matchs (Démarrer après TQ - assez tôt)
U17 Mas BASSIN		
1	3ème TQ Elite	Classement TQ Elite Sept 2023 (Les non qualifiés)
2	4ème TQ Elite	
3	5ème TQ Elite	
4	6ème TQ Elite	
5	5ème Poule Elite	Poule Elite saison 2022/2023
6	6ème Poule Elite	
7	7ème Poule Elite	
8	8ème Poule Elite	
9	9ème Poule Elite	
10	10ème Poule Elite	
11	11ème Poule Elite	
12	1er Niveau Bassin Poule Haute Excellence	Classement U17mas Niveau Bassin poule Haute (Excellence) Saison 2022/2023
13	<p style="text-align: center; color: red;">TQ Bassins ouvert pour 18 équipes Sélection sur dossier</p> <p style="text-align: center; color: red;">A voir pour 6 tournois de 3 équipes Les 2 premiers qualifiés = 2x6= 12 équipes</p> <p style="text-align: center; color: red;">Joue en Septembre 2023</p>	
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
Formule Championnat Bassins :		4 poules de 6 équipes Phase 1 = Championnat aller / retour = 10 journées Phase 2 = Niveaux (2 poules Hautes - 2 poules Basses) = 10 journées Finales

## 2.4.9. Annexe H – Règles de pratique :

Joueurs participants		Taille ballon		Championnat				Tournoi à 3 clubs				Tournoi à 4 clubs			
masculin	féminin	M	F	temps de jeu	avertissement	exclusion	disqualification	temps de jeu	avertissement	exclusion	disqualification	temps de jeu	avertissement	exclusion	disqualification
36 ans et +	36 ans et +	58-60	54-56	2 x 30'	X	2'	<b>3<sup>e</sup> exclusion ou disqualification directe</b> L'équipe doit jouer avec 1 joueur en moins pour le temps d'une exclusion	2 x 25'	X	2'	<b>3<sup>e</sup> exclusion ou disqualification directe</b> L'équipe doit jouer avec 1 joueur en moins pour le temps d'une exclusion	2 x 15'	X	1'	<b>3<sup>e</sup> exclusion ou disqualification directe</b> L'équipe doit jouer avec 1 joueur en moins pour le temps d'une exclusion
+ 16 ans	+ 16 ans	58-60	54-56	2 x 30'	X	2'		2 x 25'	X	2'		2 x 15'	X	1'	
- 18 ans	- 18 ans	58-60	54-56	2 x 30'	X	2'		2 x 25'	X	2'		2 x 15'	X	1'	
- 15 ans	- 16 ans	54-56	54-56	2 x 25'	X	2'		2 x 20'	X	2'		2 x 12'	X	1'	
	- 14 ans		50-52	2 x 20'	X	2'		2 x 15'	X	1'		2 x 10'	X	1'	
- 13 ans		50-52		2 x 15'	X	1'		2 x 12'	X	1'		2 x 12'	X	1'	
	- 12 ans		48-50	2 x 15'	X	1'		2 x 12'	X	1'		2 x 8'	X	1'	
Minihand		Selon dispositions spécifiques													

**Prolongations** : elles n'existent plus dans les compétitions gérées par la FFHB. Dans tous les autres cas, se référer au règlement de l'organisateur de la rencontre (ligue et/ou comité).

**Tirs au but** : Se référer à l'article 3.3.6 du Règlement général des compétitions.

Les ligues et comités décident du **temps de jeu** et des **aménagements** éventuels de règles dans les compétitions dont ils ont la responsabilité.

## 2.4.10. Annexe I – Accédants issus des championnats départementaux :

Comité Départemental	Equipes masculines engagées	Accédant N+1
16	19	1
17	15	1
24	10	1
33	53	3
40	9	1
47	8	1
64	23	1
79	20	1
86	23	1
<b>87-23-19*</b>	21	1

\*Pratique Tri-Départementales